



PROPULSER **UNE CROISSANCE** DURABLE



REVUE DU TROISIÈME TRIMESTRE 2022





Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

Les résultats du troisième trimestre du CN reflètent une forte croissance du chiffre d'affaires et une attention renouvelée sur l'exploitation à horaires fixes

Le chemin de fer s'attend maintenant à atteindre une croissance du BPA dilué rajusté d'approximativement 25 % en 2022

MONTREAL, le 25 octobre 2022 – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2022. Le bénéfice par action (BPA) dilué s'est établi à 2,13 \$ CA, en hausse de 40 % sur une base rajustée, ce qui constitue un record trimestriel. ¹⁾ Le BPA dilué a baissé de 10 %, principalement en raison de frais de résiliation d'une entente de fusion reçus au cours du même trimestre en 2021. Le CN a affiché une forte croissance du chiffre d'affaires et du rendement, les progrès opérationnels ayant continué d'entraîner des améliorations des indicateurs de mesure clés, notamment la vitesse des wagons, le temps de séjour et la vitesse des trains.

« Notre approche de retour aux sources continue de donner de solides résultats. Les cheminots du CN font un excellent travail en offrant des services à nos clients et de la valeur à nos actionnaires. Nous restons concentrés sur l'exécution disciplinée de notre plan d'exploitation intégré afin de maximiser l'efficacité et l'efficacité de notre remarquable réseau reliant trois côtes. Nous connaissons un quatrième trimestre occupé, avec un fort démarrage du secteur des céréales canadiennes, et nous disposons des ressources nécessaires pour les mois à venir. Nous sommes heureux d'annoncer une revue à la hausse de nos perspectives de 2022 afin de tenir compte de notre performance. »

– Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN

Points saillants des données financières et d'exploitation

Comparaison du troisième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2021

- Produits d'exploitation records de 4 513 M\$ CA, soit une hausse de 922 M\$ CA, ou 26 %, principalement en raison des produits d'exploitation plus élevés découlant du supplément carburant qui s'explique par des prix du carburant plus élevés, des hausses de tarif marchandise et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.
- Bénéfice d'exploitation record de 1 932 M\$ CA, soit une hausse de 44 %, ou une hausse de 31 % sur une base rajustée. ¹⁾
- BPA dilué de 2,13 \$ CA, une baisse de 10 %, principalement en raison de frais de résiliation d'une entente de fusion reçus au troisième trimestre de 2021.
- Hausse de 40 % du BPA dilué sur une base rajustée, ce qui représente un record trimestriel. ¹⁾
- Ratio d'exploitation, défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, de 57,2 %, soit une amélioration de 5,5 points, ou une amélioration de 1,8 point sur une base rajustée. ¹⁾
- Flux de trésorerie disponibles pour les neuf premiers mois de 2022 établis à 2 924 M\$ CA, comparativement à 2 034 M\$ CA pour la période correspondante de 2021. ¹⁾
- Taux de fréquence des blessures ³⁾ – diminution de 29 % et taux d'accidents ⁴⁾ – diminution de 19 %.
- Amélioration de 5 % de la vitesse des wagons et amélioration de 9 % du temps de séjour.
- Amélioration de 1 % du rendement du carburant pour atteindre 0,838 gallon US de carburant de locomotive consommé par 1 000 tonnes-milles brutes (TMB).
- Performance des trains au point d'origine de 87 % en moyenne, une amélioration de 12 % comparativement à 78 % pour la même période en 2021. ⁵⁾

Nouvelles perspectives financières pour 2022 ²⁾

Le CN prévoit maintenant une croissance d'environ 25 % du BPA dilué rajusté (par rapport à sa cible du 26 avril 2022 qui était de 15 à 20 %) et des flux de trésorerie disponibles d'environ 4,2 G\$ CA en 2022 (par rapport à sa cible du 26 avril 2022 qui était de l'ordre de 3,7 G\$ CA à 4,0 G\$ CA). ¹⁾ Le CN continue de viser un ratio d'exploitation sous la barre des 60 % et un RCI d'environ 15 % en 2022. ¹⁾

Produits d'exploitation, volumes de trafic et charges du TR3 2022

Pour le troisième trimestre de 2022, les produits d'exploitation se sont chiffrés à 4 513 M\$ CA, soit une augmentation de 922 M\$ CA, ou 26 %, par rapport à la période correspondante de 2021. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant qui s'explique par la hausse des prix du carburant, aux hausses des tarifs marchandises, à l'accroissement des volumes d'exportation de charbon canadien transitant par les ports de la côte ouest, à l'accroissement des volumes de céréales américaines et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les tonnes-milles commerciales (TMC), qui mesurent le poids et la distance des marchandises transportées par le CN, ont augmenté de 5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 22 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant qui s'explique par la hausse des prix du carburant, aux hausses des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2022 ont augmenté de 15 % pour s'établir à 2 581 M\$ CA, ce qui s'explique principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement neutralisés par des coûts de transaction de 84 M\$ comptabilisés au troisième trimestre de 2021 découlant de la résiliation de l'Entente de fusion du CN avec le Kansas City Southern (KCS).

1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN peut également utiliser des mesures de calcul non conformes aux PCGR dans le présent communiqué, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, notamment le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté et le ratio d'exploitation rajusté (désignées les mesures de la performance rajustées) et les flux de trésorerie disponibles. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter à la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières relatives au BPA dilué rajusté ²⁾, au RCI ²⁾ et aux flux de trésorerie disponibles ²⁾ du CN pour l'ensemble de l'exercice excluent certains rajustements, qui devraient être comparables à ceux apportés au cours d'exercices précédents. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces éléments sur le BPA, le RCI ou les flux de trésorerie disponibles car ces éléments, qui pourraient être importants, sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR correspondante ni de rapprochement pour le BPA dilué rajusté, le RCI ou les flux de trésorerie disponibles prévus.

2) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs dans le présent communiqué comprennent, sans en exclure d'autres, la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra également trouver une description des principaux facteurs de risque pour le CN dans la section *Rapport de gestion* des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Communiqué

3) Par 200 000 heures-personnes, selon les critères de divulgation de la *Federal Railroad Administration* (FRA).

4) Par million de trains-milles, selon les critères de divulgation de la FRA.

5) La performance des trains au point d'origine se définit comme le pourcentage de trains intermodaux intérieurs, de trains de véhicules automobiles et de trains prioritaires qui quittent la gare d'origine dans les délais prévus.

Principales hypothèses de 2022

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2022. La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine de cette année connaîtra une augmentation se situant dans le milieu d'une fourchette de croissance à un chiffre et s'attend maintenant à ce que le nombre de mises en chantier d'unités résidentielles aux États-Unis soit de l'ordre d'environ 1,6 million d'unités. En outre, la Compagnie prévoit que les ventes de véhicules automobiles aux États-Unis soient de l'ordre d'environ 14 millions d'unités (comparativement à son hypothèse du 25 janvier 2022 d'environ 15,5 millions d'unités). Pour la campagne agricole 2021–2022, la récolte céréalière au Canada a été inférieure à sa moyenne triennale tandis que celle aux États-Unis a correspondu à la moyenne triennale du pays. La Compagnie prévoit que la récolte céréalière 2022–2023 au Canada sera supérieure à la moyenne triennale (ou qu'elle correspondra à la moyenne triennale si on exclut la récolte plus faible de 2021–2022) et que la récolte céréalière 2022–2023 aux États-Unis correspondra à la moyenne triennale. Le CN présume qu'en 2022, le total des TMC se situera dans le bas d'une fourchette de croissance à un chiffre par rapport à 2021. Le CN présume que les prix continueront d'être supérieurs à l'inflation ferroviaire au moment du renouvellement des contrats. Le CN présume maintenant que la valeur du dollar CA en devise américaine s'établira approximativement à 0,77 \$ en 2022 (comparativement à son hypothèse du 25 janvier 2022 d'environ 0,80 \$) et présume maintenant que le prix moyen du baril de pétrole brut (*West Texas Intermediate*) sera d'environ 95 \$ US le baril en 2022 (comparativement à son hypothèse du 26 avril 2022 d'environ 90 \$ US à 100 \$ US le baril). En 2022, le CN prévoit investir environ 17 % de ses produits d'exploitation dans son programme de dépenses en immobilisations.

Ce communiqué et toute information complémentaire, notamment les États financiers, les Notes afférentes et le Rapport de gestion, figurent dans le Rapport trimestriel du CN qui est accessible sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/resultats-financiers, sur le site SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis par EDGAR à www.sec.gov.

À propos du CN

Le CN est un chef de file mondial du transport et un partenaire commercial majeur. Essentiel à l'économie, aux clients et aux collectivités qu'il dessert, le CN achemine annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord. En tant que seul chemin de fer à relier les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis par un réseau ferroviaire de 18 600 milles, le CN et ses filiales contribuent à la prospérité des collectivités et au commerce durable depuis 1919. Le CN maintient son engagement à l'égard des programmes de responsabilité sociale et de l'environnement.

– 30 –

Sources :

Médias

Jonathan Abecassis
Directeur principal
Relations avec les médias
(438) 455-3692
media@cn.ca

Communauté d'investissement

Paul Butcher
Vice-président
Relations avec les investisseurs
(514) 399-0052
investor.relations@cn.ca

Quelques statistiques ferroviaires – non auditées

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Mesures financières				
Indicateurs de performance financière clés ¹⁾				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	4 513	3 591	12 565	10 724
Produits marchandises (en millions de dollars)	4 366	3 427	12 169	10 302
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)	1 932	1 341	4 928	4 050
Bénéfice d'exploitation rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3)}	1 932	1 471	4 950	4 043
Bénéfice net (en millions de dollars) ⁴⁾	1 455	1 686	3 698	3 698
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3) 4)}	1 455	1 080	3 714	3 014
Bénéfice dilué par action (en dollars) ⁴⁾	2,13	2,37	5,34	5,20
Bénéfice dilué par action rajusté (en dollars) ^{2) 3) 4)}	2,13	1,52	5,37	4,24
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ^{2) 5)}	1 356	754	2 924	2 034
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	744	836	1 830	1 977
Rachats d'actions (en millions de dollars)	1 178	109	3 644	523
Dividendes par action (en dollars)	0,7325	0,6150	2,1975	1,8450
Ratio financier				
Ratio d'exploitation (%) ⁶⁾	57,2	62,7	60,8	62,2
Ratio d'exploitation rajusté (%) ^{2) 3)}	57,2	59,0	60,6	62,3
Mesures d'exploitation ⁷⁾				
Statistiques d'exploitation				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	115 585	110 690	347 393	348 205
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	58 540	55 875	175 645	176 575
Wagons complets (en milliers)	1 469	1 427	4 289	4 327
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	18 600	19 500	18 600	19 500
Effectif (à la fin de la période)	23 828	23 765	23 828	23 765
Effectif (moyenne de la période)	23 729	24 312	23 195	24 410
Mesures d'exploitation clés				
Produits marchandises par TMC (en cents)	7,46	6,13	6,93	5,83
Produits marchandises par wagon complet (en dollars)	2 972	2 402	2 837	2 381
TMB par effectif moyen (en milliers)	4 871	4 553	14 977	14 265
Charges d'exploitation par TMB (en cents)	2,23	2,03	2,20	1,92
Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents)	0,67	0,66	0,63	0,63
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	96,9	93,9	299,2	306,8
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	5,70	3,33	5,31	3,14
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB)	0,838	0,848	0,861	0,881
Poids des trains (en tonnes)	9 202	9 729	9 385	9 656
Longueur des trains (en pieds)	8 140	8 677	8 259	8 581
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour)	212	201	193	194
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures)	7,0	7,7	7,8	7,9
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure)	20,1	19,7	18,6	19,0
Utilisation des locomotives (TMB remorquées en fonction du total des HP)	202	195	197	199
Indicateurs de sécurité ⁸⁾				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	1,02	1,44	1,24	1,34
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,73	2,13	1,97	1,77

1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars CA et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.

2) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

3) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

4) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

5) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

6) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

7) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions des tonnes-milles brutes, du rendement du carburant, du poids des trains, de la longueur des trains, de la vitesse des wagons, du temps de séjour et de la vitesse moyenne des trains directs sur le réseau figurent dans le Rapport de gestion de la Compagnie. Les définitions des autres indicateurs sont données sur le site Web du CN, à l'adresse www.cn.ca/glossaire.

8) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

Renseignements complémentaires – non audités

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante ¹⁾ fav. (défav.)	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante ¹⁾ fav. (défav.)
Produits d'exploitation (en millions de dollars) ²⁾								
Produits pétroliers et chimiques	850	715	19 %	16 %	2 435	2 061	18 %	16 %
Métaux et minéraux	539	410	31 %	28 %	1 411	1 155	22 %	20 %
Produits forestiers	550	425	29 %	26 %	1 489	1 305	14 %	12 %
Charbon	258	169	53 %	51 %	702	453	55 %	54 %
Produits céréaliers et engrais	621	510	22 %	20 %	1 829	1 832	– %	(1 %)
Intermodal	1 340	1 061	26 %	25 %	3 722	3 066	21 %	20 %
Véhicules automobiles	208	137	52 %	48 %	581	430	35 %	33 %
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 366	3 427	27 %	25 %	12 169	10 302	18 %	17 %
Autres produits d'exploitation	147	164	(10 %)	(13 %)	396	422	(6 %)	(8 %)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	4 513	3 591	26 %	23 %	12 565	10 724	17 %	16 %
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions) ³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	11 715	10 695	10 %	10 %	35 604	31 481	13 %	13 %
Métaux et minéraux	7 441	7 181	4 %	4 %	20 853	20 126	4 %	4 %
Produits forestiers	6 614	6 234	6 %	6 %	19 083	19 861	(4 %)	(4 %)
Charbon	5 769	5 189	11 %	11 %	17 264	13 863	25 %	25 %
Produits céréaliers et engrais	11 944	11 774	1 %	1 %	37 748	44 537	(15 %)	(15 %)
Intermodal	14 340	14 241	1 %	1 %	42 966	44 883	(4 %)	(4 %)
Véhicules automobiles	717	561	28 %	28 %	2 127	1 824	17 %	17 %
<i>Total – TMC</i>	58 540	55 875	5 %	5 %	175 645	176 575	(1 %)	(1 %)
Produits marchandises/TMC (en cents) ^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	7,26	6,69	9 %	6 %	6,84	6,55	4 %	3 %
Métaux et minéraux	7,24	5,71	27 %	23 %	6,77	5,74	18 %	16 %
Produits forestiers	8,32	6,82	22 %	19 %	7,80	6,57	19 %	17 %
Charbon	4,47	3,26	37 %	36 %	4,07	3,27	24 %	23 %
Produits céréaliers et engrais	5,20	4,33	20 %	18 %	4,85	4,11	18 %	16 %
Intermodal	9,34	7,45	25 %	24 %	8,66	6,83	27 %	26 %
Véhicules automobiles	29,01	24,42	19 %	16 %	27,32	23,57	16 %	14 %
<i>Total – Produits marchandises/TMC</i>	7,46	6,13	22 %	19 %	6,93	5,83	19 %	17 %
Wagons complets (en milliers) ³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	161	150	7 %	7 %	482	443	9 %	9 %
Métaux et minéraux	264	266	(1 %)	(1 %)	709	730	(3 %)	(3 %)
Produits forestiers	86	82	5 %	5 %	250	258	(3 %)	(3 %)
Charbon	130	109	19 %	19 %	377	278	36 %	36 %
Produits céréaliers et engrais	135	131	3 %	3 %	422	469	(10 %)	(10 %)
Intermodal	641	649	(1 %)	(1 %)	1 894	2 016	(6 %)	(6 %)
Véhicules automobiles	52	40	30 %	30 %	155	133	17 %	17 %
<i>Total – Wagons complets</i>	1 469	1 427	3 %	3 %	4 289	4 327	(1 %)	(1 %)
Produits marchandises/wagon complet (en dollars) ^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	5 280	4 767	11 %	8 %	5 052	4 652	9 %	7 %
Métaux et minéraux	2 042	1 541	33 %	29 %	1 990	1 582	26 %	23 %
Produits forestiers	6 395	5 183	23 %	20 %	5 956	5 058	18 %	16 %
Charbon	1 985	1 550	28 %	27 %	1 862	1 629	14 %	13 %
Produits céréaliers et engrais	4 600	3 893	18 %	16 %	4 334	3 906	11 %	9 %
Intermodal	2 090	1 635	28 %	27 %	1 965	1 521	29 %	28 %
Véhicules automobiles	4 000	3 425	17 %	14 %	3 748	3 233	16 %	14 %
<i>Total – Produits marchandises/wagon complet</i>	2 972	2 402	24 %	21 %	2 837	2 381	19 %	18 %

1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Devise constante pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

2) Ces montants sont exprimés en dollars CA.

3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN. La direction estime que ces mesures de la performance rajustées fournissent à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'elles facilitent les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Ces éléments peuvent comprendre :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 455 M\$, ou 2,13 \$ par action après dilution, et à 3 714 M\$, ou 5,37 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 excluent des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 22 M\$, ou 16 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), comptabilisés au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 080 M\$, ou 1,52 \$ par action après dilution, et à 3 014 M\$, ou 4,24 \$ par action après dilution, respectivement. ¹⁾ Les données rajustées excluent :

- des prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 39 M\$, ou 29 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats;
- des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 7 M\$, ou 5 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats;
- le recouvrement de 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), inscrit au premier trimestre lié à la perte sur les actifs détenus en vue de la vente au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local;
- des coûts de transaction consistant en une avance versée au Kansas City Southern (KCS) et un remboursement connexe, déduction faite des coûts de transaction, de 84 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de la résiliation de l'Entente de fusion du CN avec le KCS;
- un amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 65 M\$, ou 60 M\$ après impôts (0,08 \$ par action après dilution), inscrit au troisième trimestre et un amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), inscrit au deuxième trimestre, amortissements qui découlent de l'opération avec le KCS et qui ont été comptabilisés au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats; et

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

- des frais de résiliation de l'entente de fusion versés par le KCS au CN de 886 M\$, ou 770 M\$ après impôts (1,08 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de la résiliation par le KCS de l'Entente de fusion du CN avec le KCS.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	1 686 \$	3 698 \$	3 698 \$
<i>Rajustements :</i>				
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Programme de compression de l'effectif	—	39	—	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	—	7	22	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
Coûts de transaction	—	84	—	84
<i>Rajustements des charges hors exploitation :</i>				
Amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais	—	65	—	97
Frais de résiliation d'une entente de fusion	—	(886)	—	(886)
<i>Rajustements d'impôts :</i>				
Incidence fiscale des rajustements ²⁾	—	85	(6)	112
Total des rajustements	—	(606)	16	(684)
Bénéfice net rajusté ¹⁾	1 455 \$	1 080 \$	3 714 \$	3 014 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾	2,13 \$	2,37 \$	5,34 \$	5,20 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	—	(0,85)	0,03	(0,96)
Bénéfice dilué par action rajusté ¹⁾	2,13 \$	1,52 \$	5,37 \$	4,24 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice d'exploitation	1 932 \$	1 341 \$	4 928 \$	4 050 \$
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Programme de compression de l'effectif	–	39	–	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	–	7	22	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	(137)
Coûts de transaction	–	84	–	84
<i>Total – Rajustements des charges d'exploitation</i>	–	130	22	(7)
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 932 \$	1 471 \$	4 950 \$	4 043 \$
Charges d'exploitation	2 581 \$	2 250 \$	7 637 \$	6 674 \$
<i>Total – Rajustements des charges d'exploitation</i>	–	(130)	(22)	7
Charges d'exploitation rajustées	2 581 \$	2 120 \$	7 615 \$	6 681 \$
Ratio d'exploitation	57,2 %	62,7 %	60,8 %	62,2 %
<i>Incidence des rajustements</i>	– %	(3,7 %)	(0,2 %)	0,1 %
Ratio d'exploitation rajusté	57,2 %	59,0 %	60,6 %	62,3 %

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,31 \$ et à 1,28 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, et à 1,26 \$ et à 1,25 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 aurait été moins élevé de 21 M\$ (0,03 \$ par action après dilution) et de 41 M\$ (0,06 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	850 \$	(18) \$	715 \$	16 %	2 435 \$	(37) \$	2 061 \$	16 %
Métaux et minéraux	539	(15)	410	28 %	1 411	(28)	1 155	20 %
Produits forestiers	550	(14)	425	26 %	1 489	(28)	1 305	12 %
Charbon	258	(3)	169	51 %	702	(6)	453	54 %
Produits céréaliers et engrais	621	(11)	510	20 %	1 829	(24)	1 832	(1 %)
Intermodal	1 340	(14)	1 061	25 %	3 722	(29)	3 066	20 %
Véhicules automobiles	208	(5)	137	48 %	581	(11)	430	33 %
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 366	(80)	3 427	25 %	12 169	(163)	10 302	17 %
Autres produits d'exploitation	147	(5)	164	(13 %)	396	(8)	422	(8 %)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	4 513	(85)	3 591	23 %	12 565	(171)	10 724	16 %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	770	(13)	728	(4 %)	2 204	(23)	2 205	1 %
Services acquis et matières	520	(9)	502	(2 %)	1 615	(17)	1 578	(1 %)
Carburant	649	(19)	350	(80 %)	1 846	(42)	1 094	(65 %)
Amortissement	435	(6)	405	(6 %)	1 278	(12)	1 215	(4 %)
Location de matériel	72	(2)	82	15 %	254	(5)	254	2 %
Risques divers et autres	135	(5)	99	(31 %)	440	(10)	381	(13 %)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	–	–	(137)	(100 %)
Coûts de transaction	–	–	84	100 %	–	–	84	100 %
<i>Total – Charges d'exploitation</i>	2 581	(54)	2 250	(12 %)	7 637	(109)	6 674	(13 %)
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	1 932	(31)	1 341	42 %	4 928	(62)	4 050	20 %
Intérêts débiteurs	(141)	3	(197)	30 %	(395)	7	(485)	20 %
Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾	125	–	98	28 %	374	–	295	27 %
Frais de résiliation d'une entente de fusion	–	–	886	(100 %)	–	–	886	(100 %)
Autres produits (pertes)	(1)	–	(27)	96 %	(25)	–	22	(214 %)
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices ¹⁾</i>	1 915	(28)	2 101	(10 %)	4 882	(55)	4 768	1 %
Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(460)	7	(415)	(9 %)	(1 184)	14	(1 070)	(9 %)
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	(21) \$	1 686 \$	(15 %)	3 698 \$	(41) \$	3 698 \$	(1 %)
Bénéfice dilué par action ¹⁾	2,13 \$	(0,03) \$	2,37 \$	(11 %)	5,34 \$	(0,06) \$	5,20 \$	2 %

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 112 \$	2 458 \$	4 395 \$	4 885 \$
Flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'investissement	(756)	42	(1 573)	(2 013)
Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement	1 356	2 500	2 822	2 872
Rajustements :				
Impôts sur les bénéfices en espèces pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion ¹⁾	—	—	102	—
Coûts de transaction ²⁾	—	26	—	89
Avance versée pour une acquisition ³⁾	—	—	—	845
Remboursement de l'avance versée pour une acquisition ³⁾	—	(886)	—	(886)
Frais de résiliation d'une entente de fusion ³⁾	—	(886)	—	(886)
Total des rajustements	—	(1 746)	102	(838)
Flux de trésorerie disponibles	1 356 \$	754 \$	2 924 \$	2 034 \$

1) Se rapporte à des paiements d'impôts sur les bénéfices de 102 M\$ pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion avec le KCS. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Se rapporte à des coûts de transaction de 125 M\$, dont 63 M\$ ont été payés au deuxième trimestre et 26 M\$ au troisième trimestre. Au 30 septembre 2021, 36 M\$ devaient encore être versés. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 septembre 2022 et 2021 et pour les douze mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre	2022	2021
Capitaux empruntés		15 392 \$	13 556 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		484	430
Régimes de retraite en déficit ²⁾		444	545
Capitaux empruntés rajustés		16 320 \$	14 531 \$
Bénéfice net ³⁾		4 899 \$	4 714 \$
Intérêts débiteurs		520	619
Charge d'impôts sur les bénéfices ³⁾		1 557	1 403
Amortissement		1 661	1 617
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾		138	130
Autres éléments du produit net des prestations ³⁾		(486)	(367)
Autres pertes (produits)		4	(22)
Rajustements :			
Programme de compression de l'effectif ⁵⁾		—	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires ⁶⁾		35	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁷⁾		—	(137)
Coûts de transaction ⁸⁾		—	84
Frais de résiliation d'une entente de fusion ⁹⁾		—	(886)
BAIIA rajusté		8 328 \$	7 201 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		1,96	2,02

1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à des prestations de cessation d'emploi et à des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif comptabilisés au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.

6) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Risque divers et autres des États consolidés des résultats.

7) Se rapporte au recouvrement de 137 M\$ sur la perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 486 M\$ au deuxième trimestre de 2020 découlant de l'entente de la Compagnie visant la vente de lignes non essentielles. Voir la Note 6, Actifs détenus en vue de la vente, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

8) Se rapporte aux coûts de transaction engagés de 84 M\$ liés à l'Entente de fusion du CN qui a été résiliée, soit des coûts de transaction de 125 M\$, partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS et de la réception du remboursement connexe de 700 M\$ US. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

9) Se rapporte à des frais de résiliation découlant du fait que le KCS a résilié l'Entente de fusion du CN et a conclu un accord de fusion avec le CP. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

États consolidés des résultats – non audités

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Produits d'exploitation (Note 5)	4 513 \$	3 591 \$	12 565 \$	10 724 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	770	728	2 204	2 205
Services acquis et matières	520	502	1 615	1 578
Carburant	649	350	1 846	1 094
Amortissement	435	405	1 278	1 215
Location de matériel	72	82	254	254
Risques divers et autres	135	99	440	381
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	—	—	—	(137)
Coûts de transaction (Note 4)	—	84	—	84
Total – Charges d'exploitation	2 581	2 250	7 637	6 674
Bénéfice d'exploitation	1 932	1 341	4 928	4 050
Intérêts débiteurs	(141)	(197)	(395)	(485)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 7) ¹⁾	125	98	374	295
Frais de résiliation d'une entente de fusion (Note 4)	—	886	—	886
Autres produits (pertes)	(1)	(27)	(25)	22
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices ¹⁾	1 915	2 101	4 882	4 768
Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(460)	(415)	(1 184)	(1 070)
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	1 686 \$	3 698 \$	3 698 \$
Bénéfice par action (Note 8)				
De base ¹⁾	2,13 \$	2,38 \$	5,36 \$	5,21 \$
Dilué ¹⁾	2,13 \$	2,37 \$	5,34 \$	5,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (Note 8)				
En circulation	682,3	708,7	690,2	709,5
Dilué	684,3	710,4	692,1	711,3
Dividendes déclarés par action	0,7325 \$	0,6150 \$	2,1975 \$	1,8450 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés du bénéfice global – non audités

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	1 686 \$	3 698 \$	3 698 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 12)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	366	104	467	(34)
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 7) ¹⁾	40	74	149	222
Instruments dérivés (Note 14)	(27)	—	(2)	—
Autre bénéfice global avant impôts sur les bénéfices ¹⁾	379	178	614	188
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	94	7	81	(58)
Autre bénéfice global ¹⁾	473	185	695	130
Bénéfice global ¹⁾	1 928 \$	1 871 \$	4 393 \$	3 828 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

Bilans consolidés – non audités

<i>En millions</i>	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	403 \$	838 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 9)	503	503
Débiteurs	1 526	1 074
Matières et fournitures	706	589
Autres actifs à court terme (Note 10)	251	422
<i>Total – Actif à court terme</i>	3 389	3 426
Immobilisations	43 450	41 178
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation	483	445
Actif relatif aux régimes de retraite	3 460	3 050
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres	424	439
Total – Actif	51 206 \$	48 538 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres	2 565 \$	2 612 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	792	508
<i>Total – Passif à court terme</i>	3 357	3 120
Impôts reportés	9 841	9 303
Autres passifs et crédits reportés	439	427
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	612	645
Dette à long terme	14 600	11 977
Passifs liés aux contrats de location-exploitation	357	322
Avoir des actionnaires		
Actions ordinaires	3 625	3 704
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions	(88)	(103)
Surplus d'apport	378	397
Autre perte globale cumulée (Note 12) ¹⁾	(1 546)	(2 241)
Bénéfices non répartis ¹⁾	19 631	20 987
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>	22 000	22 744
Total – Passif et avoir des actionnaires	51 206 \$	48 538 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
Solde au 30 juin 2022	685,5	0,9	3 660 \$	(88) \$	374 \$	(2 019) \$	19 817 \$	21 744 \$
Bénéfice net							1 455	1 455
Options d'achat d'actions levées	–		6		(1)			5
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–		6	(11)		(5)	(10)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					16		(1)	15
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(7,6)		(41)				(1 137)	(1 178)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	–	–		(6)				(6)
Autre bénéfice global (Note 12)						473		473
Dividendes							(498)	(498)
Solde au 30 septembre 2022	677,9	0,9	3 625 \$	(88) \$	378 \$	(1 546) \$	19 631 \$	22 000 \$

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
Solde au 31 décembre 2021 ¹⁾	700,9	1,1	3 704 \$	(103) \$	397 \$	(2 241) \$	20 987 \$	22 744 \$
Bénéfice net							3 698	3 698
Options d'achat d'actions levées	0,4		47		(7)			40
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,3	(0,3)		33	(77)		(23)	(67)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					65		(2)	63
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(23,6)		(126)				(3 518)	(3 644)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(18)				(18)
Autre bénéfice global (Note 12)						695		695
Dividendes							(1 511)	(1 511)
Solde au 30 septembre 2022	677,9	0,9	3 625 \$	(88) \$	378 \$	(1 546) \$	19 631 \$	22 000 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions	Fiducies d'actions				
Solde au 30 juin 2021 ¹⁾	707,9	1,1	3 709 \$	(97) \$	379 \$	(3 766) \$	20 119 \$	20 344 \$	
Bénéfice net ¹⁾							1 686	1 686	
Options d'achat d'actions levées	0,2		22		(3)			19	
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–		–	(13)		(18)	(31)	
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					18		(1)	17	
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(0,8)		(4)				(105)	(109)	
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	–	–		(7)				(7)	
Autre bénéfice globale (Note 12) ¹⁾						185		185	
Dividendes							(435)	(435)	
Solde au 30 septembre 2021 ¹⁾	707,3	1,1	3 727 \$	(104) \$	381 \$	(3 581) \$	21 246 \$	21 669 \$	

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions	Fiducies d'actions				
Solde au 31 décembre 2020 ¹⁾	710,3	1,3	3 698 \$	(115) \$	379 \$	(3 711) \$	19 400 \$	19 651 \$	
Bénéfice net ¹⁾							3 698	3 698	
Options d'achat d'actions levées	0,5		48		(7)			41	
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,3	(0,3)		32	(51)		(39)	(58)	
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					60		(2)	58	
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(3,7)		(19)				(504)	(523)	
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(21)				(21)	
Autre bénéfice globale (Note 12) ¹⁾						130		130	
Dividendes							(1 307)	(1 307)	
Solde au 30 septembre 2021 ¹⁾	707,3	1,1	3 727 \$	(104) \$	381 \$	(3 581) \$	21 246 \$	21 669 \$	

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés des flux de trésorerie – non audités

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Activités d'exploitation				
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	1 686 \$	3 698 \$	3 698 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	435	405	1 278	1 215
Produit et capitalisation des régimes de retraite ¹⁾	(91)	(51)	(295)	(215)
Amortissement des frais de crédit-relais et autres frais (Note 4)	–	65	–	97
Impôts reportés ¹⁾	108	109	216	359
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	–	–	–	(137)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	(132)	21	(416)	(157)
Matières et fournitures	39	17	(93)	(37)
Créditeurs et autres	140	82	(281)	(140)
Autres actifs à court terme	58	40	40	59
Autres activités d'exploitation, nettes	100	84	248	143
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 112	2 458	4 395	4 885
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(744)	(836)	(1 830)	(1 977)
Avance versée pour une acquisition et autres coûts de transaction (Note 4)	–	–	–	(908)
Remboursement de l'avance versée pour une acquisition (Note 4)	–	886	–	886
Produit des actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	–	–	273	–
Autres activités d'investissement, nettes	(12)	(8)	(16)	(14)
Flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'investissement	(756)	42	(1 573)	(2 013)
Activités de financement				
Émission de dette (Note 9)	1 899	–	1 899	403
Remboursement de dette	(10)	(568)	(39)	(842)
Variation nette du papier commercial (Note 9)	(1 745)	164	(39)	1 080
Frais de crédit-relais et autres frais (Note 4)	–	(4)	–	(97)
Règlement des contrats de change à terme sur la dette	49	25	61	1
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	5	19	40	41
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 11)	(3)	(5)	(44)	(32)
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(1 157)	(72)	(3 587)	(486)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(7)	(25)	(23)	(25)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions	(6)	(7)	(18)	(21)
Dividendes versés	(498)	(435)	(1 511)	(1 307)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(1 473)	(908)	(3 261)	(1 285)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	3	1	4	–
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(114)	1 593	(435)	1 587
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	1 020	1 094	1 341	1 100
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	906 \$	2 687 \$	906 \$	2 687 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	403 \$	2 194 \$	403 \$	2 194 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	503	493	503	493
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	906 \$	2 687 \$	906 \$	2 687 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés	(182) \$	(174) \$	(439) \$	(433) \$
Impôts sur les bénéfices versés	(264) \$	(201) \$	(954) \$	(582) \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive.

Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints, exprimés en dollars CA, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2021 du CN, à l'exception des éléments présentés à la *Note 2, Changement de convention comptable*, et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

2 – Changement de convention comptable

Changement de convention comptable pour déterminer le coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

À partir du 1^{er} janvier 2022, le CN a choisi de modifier sa méthode comptable visant à déterminer la valeur marchande de l'actif de ses régimes de retraite à prestations déterminées. La nouvelle méthode comptable modifie le calcul de la valeur marchande de l'actif relatif aux régimes de retraite, qui est utilisé pour déterminer le coût net des prestations, mais n'a aucune incidence sur la capitalisation annuelle des régimes. Auparavant, la Compagnie utilisait une méthode de calcul de la valeur marchande des régimes de retraite selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements étaient comptabilisés sur une période de cinq ans. La nouvelle méthode de calcul permettra à la Compagnie d'appliquer une méthode du corridor de sorte que la valeur marchande ne s'écarte pas excessivement de sa juste valeur. Plus précisément, la valeur marchande ne dépassera pas 110 % ou ne sera pas inférieure à 90 % de la juste valeur. Ce changement établit une méthode du corridor selon laquelle le montant faisant que la valeur marchande se trouve à l'extérieur du corridor de 10 % sera comptabilisé immédiatement dans la valeur marchande de l'actif et ne sera pas assujéti à la période de constatation de cinq ans. Il n'y a aucun changement dans la méthode de constatation du produit des investissements.

Le CN considère que l'utilisation d'une valeur calculée selon une méthode de corridor est préférable à la méthode de calcul antérieure, car elle reflète plus exactement l'incidence de la variation de la valeur de l'actif des régimes dans la détermination du coût net des prestations. En outre, la nouvelle méthode comptable s'aligne sur les lignes directrices en vigueur émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour la préparation des évaluations actuarielles à des fins de capitalisation pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens. Par conséquent, la Compagnie a adopté et appliqué les dernières lignes directrices du BSIF en commençant par les évaluations actuarielles du 31 décembre 2021 qui ont été déposées au cours du deuxième trimestre de 2022.

Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective à toutes les périodes présentées dans les états financiers du CN. Le changement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ou les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, mais il a eu une incidence sur les autres composantes du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que sur des éléments connexes des bénéfices consolidés comme le bénéfice net et le bénéfice par action, qui ont été présentés antérieurement. D'autres incidences comprenaient des changements connexes à d'autres postes des états des résultats consolidés présentés antérieurement, notamment Autre bénéfice (perte) global(e), Bénéfices non répartis, Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) et d'autres postes connexes dans la détermination des flux de trésorerie nets provenant (utilisés) des activités d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le choix de procéder à ce changement a eu une incidence sur des montants présentés antérieurement inclus aux présentes, comme l'indiquent les tableaux ci-dessous :

États consolidés des résultats

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2021		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Autres éléments du produit net des prestations	96 \$	98 \$	288 \$	295 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	2 099 \$	2 101 \$	4 761 \$	4 768 \$
Charge d'impôts sur les bénéfices	(414)	(415)	(1 068)	(1 070)
Bénéfice net	1 685 \$	1 686 \$	3 693 \$	3 698 \$
Bénéfice par action :				
En circulation	2,38 \$	2,38 \$	5,21 \$	5,21 \$
Dilué	2,37 \$	2,37 \$	5,19 \$	5,20 \$

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Bénéfice net	4 892 \$	4 899 \$	3 562 \$	3 545 \$
Bénéfice de base par action	6,90 \$	6,91 \$	5,01 \$	4,98 \$
Bénéfice dilué par action	6,89 \$	6,90 \$	5,00 \$	4,97 \$

États consolidés du bénéfice global

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2021		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Bénéfice net	1 685 \$	1 686 \$	3 693 \$	3 698 \$
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	72 \$	74 \$	217 \$	222 \$
Autre bénéfice global avant impôts sur les bénéfices	176 \$	178 \$	183 \$	188 \$
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	7	7	(57)	(58)
Autre bénéfice globale	183 \$	185 \$	126 \$	130 \$
Bénéfice global	1 868 \$	1 871 \$	3 819 \$	3 828 \$

Bilan consolidé

<i>En millions</i>	Au 31 décembre 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Autre perte globale cumulée	(1 995) \$	(2 241) \$
Bénéfices non répartis	20 741 \$	20 987 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires

En millions	Selon l'ancienne méthode			Après retraitement		
	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
Solde au 31 décembre 2020 ¹⁾	(3 472) \$	19 161 \$	19 651 \$	(3 711) \$	19 400 \$	19 651 \$
Bénéfice net		4 892	4 892		4 899	4 899
Autre bénéfice global	1 477		1 477	1 470		1 470
Solde au 31 décembre 2021	(1 995) \$	20 741 \$	22 744 \$	(2 241) \$	20 987 \$	22 744 \$
Solde au 30 juin 2021	(3 529) \$	19 876 \$	20 338 \$	(3 766) \$	20 119 \$	20 344 \$
Bénéfice net		1 685	1 685		1 686	1 686
Autre bénéfice globale	183		183	185		185
Solde au 30 septembre 2021	(3 346) \$	21 002 \$	21 660 \$	(3 581) \$	21 246 \$	21 669 \$
Solde au 31 décembre 2020 ¹⁾	(3 472) \$	19 161 \$	19 651 \$	(3 711) \$	19 400 \$	19 651 \$
Bénéfice net		3 693	3 693		3 698	3 698
Autre bénéfice globale	126		126	130		130
Solde au 30 septembre 2021	(3 346) \$	21 002 \$	21 660 \$	(3 581) \$	21 246 \$	21 669 \$

1) Le retraitement cumulatif au 31 décembre 2020, soit le début de la première période présentée dans les états financiers consolidés inclus aux présentes, a donné lieu à une hausse de 239 M\$ des postes Bénéfices non répartis et Autre perte globale cumulée.

États consolidés des flux de trésorerie

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2021		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Bénéfice net	1 685 \$	1 686 \$	3 693 \$	3 698 \$
Produit et capitalisation des régimes de retraite	(49) \$	(51) \$	(208) \$	(215) \$
Impôts reportés	108 \$	109 \$	357 \$	359 \$

3 – Recommandations comptables récentes

La récente mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), est entrée en vigueur après le 30 septembre 2022 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2021-10 *Disclosures by business entities about government assistance* (Topic 832)

L'ASU augmentera la transparence de l'aide gouvernementale, notamment pour l'information à fournir concernant le type d'aide, la comptabilisation de l'aide par l'entité et l'incidence de l'aide sur les états financiers de l'entité.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2021. L'adoption anticipée est permise.

L'adoption de la norme ASU ne devrait pas avoir une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie autre que les nouvelles obligations en matière d'informations à fournir. La Compagnie inclura l'information à fournir pertinente dans ses États financiers consolidés annuels de 2022.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, est entrée en vigueur au cours de 2020, a été modifiée en 2021 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2020-04 *Reference rate reform* (Topic 848): *Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting and related amendments*

Le *London Interbank Offered Rate* en dollars américains (LIBOR) et le *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR) sont des taux d'intérêt de référence utilisés dans diverses ententes. Les administrateurs du LIBOR et du CDOR ont cessé la publication de certains taux LIBOR et CDOR en janvier 2022 et en mai 2021, respectivement, et ont l'intention d'abandonner les taux LIBOR et CDOR restants le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024,

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

respectivement. Les taux de référence alternatifs recommandés sont le *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) et le taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), respectivement.

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

Cette norme ASU est entrée en vigueur le 12 mars 2020 et peut être adoptée de façon prospective au plus tard le 31 décembre 2022. La Compagnie a une facilité de crédit non renouvelable qui fait référence au LIBOR et au CDOR. Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable faisant référence au LIBOR, dont les emprunts en cours s'élevaient à 549 M\$ US. Ces prêts d'équipement n'étaient pas touchés par la cessation de la publication de certains taux LIBOR par l'administrateur du LIBOR, mais seraient touchés par les dispositions de cette norme. La Compagnie a également des facilités de crédit renouvelable qui font référence au CDOR ainsi qu'un programme de titrisation des débiteurs qui fait référence au LIBOR et au CDOR. La Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit ou du programme de titrisation des débiteurs au 30 septembre 2022 (voir la *Note 9, Activités de financement*). Dans le cadre de toutes ces ententes, la Compagnie s'est dotée de libellés de remplacement pour assurer la transition vers un autre taux de référence. La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et les informations connexes à fournir, en plus de déterminer si elle choisira d'appliquer certaines des mesures de simplification ou des exceptions facultatives permises par cette norme ASU.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 septembre 2022 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

4 – Acquisition

2021

Résiliation de l'entente de fusion du CN et du Kansas City Southern (KCS)

Le 15 septembre 2021, le KCS a avisé le CN qu'il résiliait l'entente de fusion définitive annoncée précédemment le 21 mai 2021 (l'« Entente de fusion du CN »), en vertu de laquelle le CN aurait acquis le KCS.

Le 31 août 2021, le *Surface Transportation Board* (STB) a rejeté la requête conjointe du CN et du KCS visant l'approbation d'une fiducie de vote proposée. Le 15 septembre 2021, le KCS et son conseil d'administration ont annoncé que la proposition d'acquisition révisée du 12 septembre 2021 du Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (CP) constituait une « Proposition d'entreprise supérieure », comme il est énoncé dans l'Entente de fusion du CN. Par conséquent, le KCS a conclu une entente de renonciation avec le CN en vertu de laquelle le KCS a convenu de résilier l'Entente de fusion du CN pour conclure un accord de fusion avec le CP. Le CN a donc reçu les frais de résiliation de l'entente de fusion de 700 M\$ US (886 M\$) de la part du KCS, lesquels ont été comptabilisés au poste Frais de résiliation d'une entente de fusion des États consolidés des résultats de la Compagnie et figurent dans le poste Activités d'exploitation des États consolidés des flux de trésorerie. De plus, le KCS a également remboursé à Brooklyn US Holdings, Inc. (Holdco), une filiale en propriété exclusive de la Compagnie, 700 M\$ US (886 M\$) que le CN avait précédemment versés au KCS à titre d'avance d'un montant de 700 M\$ US (845 M\$) relativement au paiement par le KCS des frais de résiliation au CP en vertu de l'accord de fusion initial du KCS avec le CP, lequel avait été résilié le 21 mai 2021. Le remboursement reçu au troisième trimestre de 2021 a été comptabilisé au poste Coûts de transaction des États consolidés des résultats et figure dans le poste Activités d'investissement des États consolidés des flux de trésorerie. L'avance de 700 M\$ US (845 M\$) avait été comptabilisée au poste Avance au KCS et autres coûts de transaction des Bilans consolidés au deuxième trimestre de 2021 et a été passée en charges dans le poste Coûts de transaction des États consolidés des résultats au troisième trimestre de 2021. Cette avance ainsi que les coûts de transaction de 63 M\$ payés au deuxième trimestre de 2021 figurent au poste Activités d'investissement des États consolidés des flux de trésorerie.

La Compagnie a engagé des coûts de transaction de 84 M\$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, lesquels ont été comptabilisés au poste Coûts de transaction des États consolidés des résultats. Ce montant comprend des coûts de transaction de 125 M\$, constitués d'une charge de 76 M\$ liée à des coûts capitalisés antérieurement au poste Avance au KCS et autres coûts de transaction dans les Bilans consolidés au deuxième trimestre de 2021, conformément à la mise en application de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, et des coûts de transaction supplémentaires de 49 M\$ engagés au troisième trimestre de 2021; ces montants ont été partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS libellée en dollars US et de la réception du remboursement connexe.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

La Compagnie a également payé des frais de crédit-relais et autres frais de 97 M\$ (voir la Note 9, *Activités de financement*), dont 65 M\$ et 97 M\$ ont été comptabilisés au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, respectivement.

Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, après avoir comptabilisé toutes les charges directes et supplémentaires ainsi que les produits générés par les frais de résiliation de l'entente de fusion, le CN a comptabilisé un bénéfice supplémentaire de 705 M\$ (616 M\$ après impôts), en raison de sa décision stratégique de présenter une offre au KCS.

5 – Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente de l'information ventilée concernant les produits d'exploitation pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Produits marchandises				
Produits pétroliers et chimiques	850 \$	715 \$	2 435 \$	2 061 \$
Métaux et minéraux	539	410	1 411	1 155
Produits forestiers	550	425	1 489	1 305
Charbon	258	169	702	453
Produits céréaliers et engrais	621	510	1 829	1 832
Intermodal	1 340	1 061	3 722	3 066
Véhicules automobiles	208	137	581	430
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 366	3 427	12 169	10 302
Autres produits d'exploitation	147	164	396	422
<i>Total – Produits d'exploitation</i> ¹⁾	4 513 \$	3 591 \$	12 565 \$	10 724 \$
Produits d'exploitation par zone géographique				
Canada	3 078 \$	2 433 \$	8 524 \$	7 428 \$
États-Unis	1 435	1 158	4 041	3 296
<i>Total – Produits d'exploitation</i> ¹⁾	4 513 \$	3 591 \$	12 565 \$	10 724 \$

1) Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes liées aux marchandises en transit, pour lesquelles des produits d'exploitation de 115 M\$ (91 M\$ au 30 septembre 2021) devraient être constatés à la prochaine période.

Passifs sur contrat

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs sur contrat pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Solde d'ouverture	17 \$	188 \$	74 \$	200 \$
Produits d'exploitation comptabilisés inclus dans le solde d'ouverture	(14)	(72)	(74)	(150)
Augmentation due à une contrepartie reçue, déduction faite des produits d'exploitation comptabilisés	11	3	14	69
<i>Solde de clôture</i>	14 \$	119 \$	14 \$	119 \$
Tranche à court terme – Solde de clôture	12 \$	112 \$	12 \$	112 \$

6 – Actifs détenus en vue de la vente

Au cours du premier trimestre de 2021, le CN a conclu une entente avec un exploitant de chemin de fer d'intérêt local en vue de la vente de lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario, qui représentent 850 milles classés comme étant détenus en vue de la vente ainsi que 50 milles supplémentaires d'actifs de voie et de chemin de roulement, ce qui lui a permis de recouvrir 137 M\$ (102 M\$ après impôts) sur les 486 M\$ (363 M\$ après impôts) en perte comptabilisés au deuxième trimestre de 2020 afin de rajuster la valeur comptable de ces actifs de voie et de chemin de roulement en fonction de leur prix de vente estimatif net.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente, soit 260 M\$, était comprise au poste Autres actifs à court terme des Bilans consolidés.

Au quatrième trimestre de 2021, le *Surface Transportation Board* (STB) a approuvé, sans condition, l'entente de la Compagnie avec l'exploitant de chemin de fer d'intérêt local. La transaction a été conclue le 28 janvier 2022 et le 31 janvier 2022 pour les actifs américains et canadiens, respectivement. La différence entre le prix de vente net et le prix de vente estimé était négligeable.

7 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et/ou les cotisations. D'autres informations relatives aux régimes de retraite sont présentées à la Note 17, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente les éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Coût des prestations au titre des services rendus	40 \$	52 \$	– \$	– \$	119 \$	157 \$	1 \$	1 \$
Autres éléments du produit net des prestations								
Intérêts débiteurs	116	93	2	1	350	279	4	3
Rendement prévu sur l'actif des régimes ¹⁾	(283)	(266)	–	–	(849)	(799)	–	–
Amortissement du crédit des prestations au titre des services passés	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net) ¹⁾	42	75	(1)	(1)	125	225	(3)	(3)
<i>Total – Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾</i>	(125)	(98)	–	–	(374)	(295)	–	–
Coût (produit) net des prestations ¹⁾²⁾	(85) \$	(46) \$	– \$	– \$	(255) \$	(138) \$	1 \$	1 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Le rendement prévu de l'actif des régimes a été retraité de 4 M\$, passant de 262 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 266 M\$ au troisième trimestre de 2021, et de 12 M\$, passant de 787 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 799 M\$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021. L'amortissement de la perte actuarielle nette sur les régimes de retraite a été retraité de 2 M\$, passant de 73 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 75 M\$ au troisième trimestre de 2021, et de 5 M\$, passant de 220 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 225 M\$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021. Voir la Note 2, *Changement de convention comptable*, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Aux deuxièmes trimestres de 2022 et 2021, la Compagnie a révisé son estimation du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite pour l'ensemble de l'exercice afin de tenir compte des mises à jour des données démographiques des régimes.

Cotisations au régime de retraite

Les cotisations de 57 M\$ et de 95 M\$, versées au cours des neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, respectivement, représentent principalement des cotisations au Régime de retraite du CN représentant le coût des prestations au titre des services rendus, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. Selon les résultats des évaluations du 31 décembre 2021, le Régime de retraite du CN est entièrement capitalisé et à un niveau tel que la Compagnie ne pouvait plus verser de cotisations à ce régime en date d'avril 2022 une fois que le rapport d'évaluation actuarielle a été déposé. Pour 2022, la Compagnie prévoit verser des cotisations en espèces totales d'environ 70 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

Modifications apportées aux régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis

En juin 2022, le CN a approuvé des modifications touchant les membres qui participent aux régimes de soins de santé pour retraités de la Compagnie aux États-Unis. À compter de 2023, les personnes retraitées admissibles à l'assurance-maladie (Medicare) seront couvertes par une entente de remboursement de frais de soins de santé, compte financé par l'employeur pouvant être utilisé pour le remboursement de frais de soins de santé admissibles. Les personnes retraitées non admissibles à l'assurance-maladie continueront d'être couvertes par le programme auto-assuré actuel. Cette modification des régimes entraîne une réduction de 28 M\$ des obligations au titre des prestations projetées cumulées des régimes concernés, comptabilisée au poste Autre bénéfice global; elle est composée d'un crédit des prestations au titre des services passés de 21 M\$ et d'un gain actuariel de 7 M\$, essentiellement attribuables à la baisse des prestations futures prévues et à l'augmentation d'environ 130 points de base des taux d'actualisation à la fin de la période, respectivement, entre la fin de l'exercice précédent et le 31 mai 2022.

8 – Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action pour les trois et neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	1 686 \$	3 698 \$	3 698 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	682,3	708,7	690,2	709,5
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions	2,0	1,7	1,9	1,8
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution	684,3	710,4	692,1	711,3
Bénéfice de base par action ¹⁾	2,13 \$	2,38 \$	5,36 \$	5,21 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾	2,13 \$	2,37 \$	5,34 \$	5,20 \$
Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif				
Options d'achat d'actions	0,6	0,4	0,6	0,6
Unités d'actions liées au rendement	0,2	0,1	0,2	0,1

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

9 – Activités de financement

Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement

Le 4 mai 2022, la Compagnie a déposé un nouveau prospectus préalable auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, en vertu desquels le CN peut émettre des titres d'emprunt d'un capital maximal de 6,0 G\$ sur les marchés financiers canadiens et américains au cours des 25 mois suivant la date de dépôt. Ce prospectus préalable et cette déclaration d'enregistrement ont remplacé le prospectus préalable et la déclaration d'enregistrement précédents qui ont expiré le 11 mars 2022. Au 30 septembre 2022, la capacité restante de ce prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement s'établissait à 4,1 G\$. L'accès aux marchés financiers canadiens et américains en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

Billets et débetures

Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, la Compagnie a émis l'élément suivant :

- le 5 août 2022, émission sur les marchés financiers américains de 800 M\$ US (1 028 M\$) de billets à 3,85 % échéant en 2032 et 700 M\$ US (900 M\$) de billets à 4,40 % échéant en 2052, pour un produit net total de 1 901 M\$. En plus de cette émission de titres de créance, le CN a conclu des conventions de blocage de trésorerie dont le montant nominal s'élevait à 675 M\$ US (868 M\$), entraînant une perte cumulative de 2 M\$. Cette perte a été comptabilisée au poste Autre perte globale cumulée et est amortie sur la durée de dette correspondante et reconnue comme un rajustement au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats (voir la Note 14, Instruments financiers pour obtenir de plus amples renseignements).

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, la Compagnie a remboursé les éléments suivants :

- le 15 septembre 2021, remboursement anticipé de 400 M\$ US (506 M\$) de billets à 2,85 % échéant en 2021; et
- le 18 janvier 2021, remboursement anticipé de 250 M\$ de billets à 2,75 % échéant en 2021.

Facilité de crédit renouvelable

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. L'entente de facilité de crédit renouvelable adopte une structure de prêts liés à la durabilité selon laquelle les marges applicables sont rajustées à l'atteinte de certaines cibles de développement durable, à compter de 2022. La facilité de crédit de 2,5 G\$ est composée d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2025 et d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2027. Sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, la Compagnie a la possibilité de demander une somme supplémentaire de 500 M\$ pendant la durée de la facilité et de demander une prolongation une fois par année pour maintenir la durée des tranches respectives de trois ans et cinq ans. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) et le CDOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit et les cibles de développement durable du CN.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2022.

Le 18 mars 2022, la Compagnie a conclu une entente de facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,0 G\$ de deux ans avec un consortium de prêteurs. La facilité de crédit peut être utilisée à des fins de fonds de roulement et pour les besoins généraux de la Compagnie et permet de faire des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le SOFR et le CDOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit du CN. Au 30 septembre 2022, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué pendant les neuf mois terminés le 30 septembre 2022.

Les deux ententes de facilité de crédit renouvelable comportent une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale. Au 30 septembre 2022, la Compagnie est en conformité avec cette clause.

Prêts d'équipement

La Compagnie a une facilité de crédit à terme non renouvelable pour financer ou refinancer l'achat de matériel. Les prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable ont une durée de 20 ans, portent intérêt à des taux variables comme le LIBOR et le CDOR majorés d'une marge, sont remboursables par versements trimestriels égaux, sont remboursables par anticipation à tout moment sans pénalité et sont garantis par le matériel roulant.

La Compagnie a remboursé 23 M\$ US (30 M\$) sur ses prêts d'équipement au cours des neuf premiers mois de 2022.

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 549 M\$ US (760 M\$) au taux d'intérêt moyen pondéré de 3,86 % et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable. Au 31 décembre 2021, la Compagnie avait des emprunts en cours de 572 M\$ US (723 M\$) à un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,81 % et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable.

Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et aux États-Unis. Ces deux programmes sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. Le montant maximal total de papier commercial pouvant être émis est de 2.5 G\$, ou le montant équivalent en dollars US.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, les emprunts sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 138 M\$ US (191 M\$) et à 111 M\$ US (140 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 2,56 % et de 0,18 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie liés aux émissions et aux remboursements de papier commercial pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours				
Émission	2 364 \$	1 688 \$	7 867 \$	4 983 \$
Remboursement	(3 716)	(1 618)	(7 770)	(4 104)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</i>	(1 352) \$	70 \$	97 \$	879 \$
Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus				
Émission	12 \$	215 \$	439 \$	353 \$
Remboursement	(405)	(121)	(575)	(152)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</i>	(393) \$	94 \$	(136) \$	201 \$
<i>Variation nette du papier commercial</i>	(1 745) \$	164 \$	(39) \$	1 080 \$

Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente, expirant le 1^{er} février 2024, qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. La Compagnie a conservé la responsabilité de la gestion, de l'administration et du recouvrement des débiteurs vendus. La période de gestion moyenne est d'environ un mois et les intérêts sur les emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs sont renouvelés en fonction des taux du papier commercial ou des taux LIBOR ou CDOR alors en vigueur.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en vertu de ce programme de titrisation des débiteurs et aucune activité n'a été effectuée pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022.

Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 31 mars 2022, la Compagnie a prolongé la durée de certaines ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2025. Les ententes ont été conclues avec différentes banques relativement à l'obligation de la Compagnie de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises.

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 398 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités engagées sur un montant total disponible de 518 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2021) et de 100 M\$ (158 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités non engagées.

Au 30 septembre 2022, des montants de 394 M\$ (396 M\$ au 31 décembre 2021) et de 100 M\$ (100 M\$ au 31 décembre 2021) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 42,0 millions d'actions ordinaires entre le 1^{er} février 2022 et le 31 janvier 2023. Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait racheté 22,8 millions d'actions ordinaires pour un montant de 3 526 M\$ en vertu de son OPR en cours.

La Compagnie a racheté 11,1 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente en vigueur du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 14,0 millions d'actions ordinaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Nombre d'actions ordinaires rachetées	7,6	0,8	23,6	3,7
Prix moyen pondéré par action ¹⁾	155,29 \$	147,46 \$	154,38 \$	142,79 \$
Montant des rachats ^{1) 2)}	1 178 \$	109 \$	3 644 \$	523 \$

1) Comprend les frais de courtage.

2) Comprend les règlements dans les périodes subséquentes.

10 – Autres actifs à court terme

Le tableau suivant présente la répartition des Autres actifs à court terme au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

En millions	30 septembre	31 décembre
	2022	2021
Charges payées d'avance	119 \$	142 \$
Instruments dérivés (Note 14)	103	—
Actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	—	260
Autres	29	20
Total – Autres actifs à court terme	251 \$	422 \$

11 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits à la Note 19, Régimes de rémunération à base d'actions, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente la charge totale de rémunération à base d'actions de la Compagnie pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes du personnel ainsi que l'avantage fiscal connexe et l'avantage fiscal excédentaire constatés dans les résultats pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Régime d'unités d'actions ¹⁾	7 \$	8 \$	26 \$	29 \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) ²⁾	1	1	1	1
Octrois d'options d'achat d'actions	2	3	7	9
Régime d'actionnariat du personnel (RAP)	5	5	17	14
Total – Charge de rémunération à base d'actions	15 \$	17 \$	51 \$	53 \$
Incidence fiscale de la rémunération à base d'actions				
Avantage fiscal constaté dans les résultats	4 \$	4 \$	13 \$	12 \$
Avantage fiscal excédentaire constaté dans les résultats	1 \$	— \$	13 \$	9 \$

1) Les unités d'actions liées au rendement (UALR) sont octroyées en vertu du Régime d'unités d'actions.

2) Les unités d'actions différées (UAD) sont octroyées en vertu du Régime d'intéressement volontairement différé.

Régime d'unités d'actions

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées aux octrois d'UALR pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 :

	Règlement en titres de capitaux propres			
	UALR-RCI ¹⁾		UALR-RTA ²⁾	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2021	0,8	69,84 \$	0,4	144,37 \$
Octroyées	0,2	78,98 \$	0,1	176,93 \$
Réglées ³⁾	(0,3)	70,79 \$	(0,1)	128,22 \$
Perdus	—	73,11 \$	—	160,85 \$
En circulation au 30 septembre 2022	0,7	72,33 \$	0,4	158,88 \$

1) La juste valeur de 18 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2022 est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 30 septembre 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 20 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,8 an.

2) La juste valeur de 21 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2022 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 30 septembre 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 19 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,0 ans.

3) Les UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyées en 2019 ont satisfait à la condition relative au cours minimal des actions quant à un règlement et atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 83 %. Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyées en 2019 ont atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 72 %. Au premier trimestre de 2022, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 23 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements de 0,2 million d'actions ordinaires des Fiducies d'actions.

Régime d'intéressement volontairement différé

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées aux octrois d'UAD pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 :

	Règlement en titres de capitaux propres		Règlement en espèces	
	UAD ¹⁾		UAD ²⁾	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2021	0,5	87,24 \$	0,1	
Octroyées	0,1	159,13 \$	—	
Réglées ³⁾	(0,3)	82,67 \$	(0,1)	
En circulation au 30 septembre 2022 ⁴⁾	0,3	105,75 \$	—	

1) La juste valeur de 8 M\$ à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2022 est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 30 septembre 2022, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 48 M\$.

2) La juste valeur au 30 septembre 2022 des UAD donnant lieu à un règlement en espèces est fondée sur la valeur intrinsèque. Au 30 septembre 2022, le passif relatif à toutes les UAD donnant lieu à un règlement en espèces était de 6 M\$ (9 M\$ au 31 décembre 2021). Le cours de clôture des actions utilisé pour déterminer le passif était de 149,18 \$.

3) Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, la Compagnie a acheté 0,1 million d'actions ordinaires pour le règlement des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, déduction faite du versement de 20 M\$ en vertu de l'exigence en matière de retenue d'impôt applicable aux participants.

4) La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée et la période de constatation restante des UAD donnant lieu à un règlement en espèces et à un règlement en titres de capitaux propres n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Octrois d'options d'achat d'actions

Le tableau suivant porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions en circulation et indique la moyenne pondérée du prix de levée pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 :

	Options en circulation	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée
	<i>En millions</i>	
En circulation au 31 décembre 2021 ¹⁾	3,6	105,32 \$
Octroyées ²⁾	0,6	152,77 \$
Levées	(0,4)	90,11 \$
Perdus	(0,2)	144,67 \$
En circulation au 30 septembre 2022 ^{1) 2) 3)}	3,6	120,46 \$
Pouvant être levées au 30 septembre 2022 ^{1) 3)}	2,0	103,05 \$

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

2) La juste valeur de 17 M\$ (26,93 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2022 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 30 septembre 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 18 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 3,6 ans.

3) La durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions en circulation était de 6,5 ans et la durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 5,1 ans. Au 30 septembre 2022, la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours en circulation s'élevait à 110 M\$ et la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions pouvant être levées s'établissait à 92 M\$.

Régime d'actionariat du personnel

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées au RAP pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 :

	RAP	
	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré par action
	<i>En millions</i>	
Cotisations non acquises, 31 décembre 2021	0,2	142,80 \$
Cotisations de la Compagnie	0,1	153,93 \$
Perdus	—	151,95 \$
Acquises ¹⁾	(0,1)	138,31 \$
Cotisations non acquises, 30 septembre 2022 ²⁾	0,2	154,68 \$

1) Au 30 septembre 2022, la valeur juste totale des unités achetées avec les cotisations de la Compagnie qui ont été acquises en 2022 était de 18 M\$.

2) Au 30 septembre 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 13 M\$ et devrait être constatée au cours des douze prochains mois.

12 – Autre perte globale cumulée

Les tableaux suivants présentent les variations, par élément dans l'autre perte globale cumulée, pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 30 juin 2022	(335) \$	(2 310) \$	30 \$	(2 615) \$	596 \$	(2 019) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	1 113			1 113	—	1 113
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	(747)			(747)	98	(649)
Instruments dérivés ⁵⁾			(27)	(27)	6	(21)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ⁷⁾		41		41	(10)	31
Amortissement du crédit des prestations au titre des services passés		(1)		(1)	—	(1)
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	366	40	(27)	379	94	473
Solde au 30 septembre 2022	31 \$	(2 270) \$	3 \$	(2 236) \$	690 \$	(1 546) \$

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2021 ⁸⁾	(436) \$	(2 419) \$	5 \$	(2 850) \$	609 \$	(2 241) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	1 385			1 385	—	1 385
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	(918)			(918)	120	(798)
Instruments dérivés ⁵⁾			(2)	(2)	—	(2)
Gain actuariel reconnu durant la période ⁶⁾		7		7	(2)	5
Crédit des prestations au titre des services passés reconnu durant la période ⁶⁾		21		21	(5)	16
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ⁷⁾		122		122	(32)	90
Amortissement du crédit des prestations au titre des services passés		(1)		(1)	—	(1)
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	467	149	(2)	614	81	695
Solde au 30 septembre 2022	31 \$	(2 270) \$	3 \$	(2 236) \$	690 \$	(1 546) \$

Les notes de bas de page des tableaux figurent à la page suivante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

En millions	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 30 juin 2021 ⁸⁾	(522) \$	(4 337) \$	5 \$	(4 854) \$	1 088 \$	(3 766) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	298			298	—	298
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	(194)			(194)	26	(168)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ^{7) 8)}		74		74	(19)	55
Autre bénéfice global	104	74	—	178	7	185
Solde au 30 septembre 2021 ⁸⁾	(418) \$	(4 263) \$	5 \$	(4 676) \$	1 095 \$	(3 581) \$

En millions	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2020 ⁸⁾	(384) \$	(4 485) \$	5 \$	(4 864) \$	1 153 \$	(3 711) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	(39)			(39)	—	(39)
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	5			5	—	5
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ^{7) 8)}		222		222	(58)	164
Autre bénéfice (perte) global(e)	(34)	222	—	188	(58)	130
Solde au 30 septembre 2021 ⁸⁾	(418) \$	(4 263) \$	5 \$	(4 676) \$	1 095 \$	(3 581) \$

1) Certains montants de 2021 et de 2020 ont été reclassés pour respecter la présentation en 2022 du poste Instruments dérivés compris dans la couverture des flux de trésorerie.

2) La Compagnie reclasse les effets d'impôt de l'Autre perte globale cumulée à Bénéfice net lors de la liquidation ou de la résiliation de l'élément concerné.

3) Gain/(perte) de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

4) Gain/(perte) de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger. La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

5) Les gains ou les pertes cumulatifs des blocages de trésorerie sont compris dans le poste Instruments dérivés. Voir la Note 14, Instruments financiers, pour obtenir de plus amples renseignements.

6) Crédit des prestations au titre des services passés de 21 M\$ et gain actuariel de 7 M\$ attribuables aux modifications apportées aux régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis. Voir la Note 7, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, pour obtenir de plus amples renseignements.

7) Total avant impôts reclassé dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 7, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, pour obtenir de plus amples renseignements.

8) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. L'amortissement de la perte actuarielle nette sur les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite a été retraité de 2 M\$, passant de 72 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 74 M\$ au troisième trimestre de 2021, et de 5 M\$, passant de 217 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 222 M\$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2021. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

13 – Engagements et éventualités d'importance

Engagements d'achat

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de wagons, de services informatiques et de licences, de locomotives, de roues, de rails, de services d'ingénierie, de traverses, ainsi que d'autres matériel et services; le coût total de ces engagements est estimé à 2 266 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait une provision totale à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations de 326 M\$, dont 56 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (307 M\$ au 31 décembre 2021, dont 75 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 30 septembre 2022 ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

Questions environnementales

Une description des questions environnementales de la Compagnie figure à la *Note 21, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait une provision totale pour les charges environnementales de 55 M\$, dont 41 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (56 M\$ au 31 décembre 2021, dont 38 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 30 septembre 2022 sera payée au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

Garanties et indemnisations

Une description des garanties et des indemnisations de la Compagnie figure à la *Note 21, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 398 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 100 M\$ (158 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 176 M\$ (150 M\$ au 31 décembre 2021), toutes émises par des institutions financières à cote de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 30 septembre 2022, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 674 M\$ (702 M\$ au 31 décembre 2021), dont 631 M\$ (659 M\$ au 31 décembre 2021) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 43 M\$ (43 M\$ au 31 décembre 2021) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2022 et 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Au 30 septembre 2022, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties et aux indemnisations puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties et de ces indemnisations.

14 – Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Risque de change étranger

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 1 135 M\$ US (910 M\$ US au 31 décembre 2021) au taux de change moyen pondéré de 1,29 \$ par 1,00 \$ US (1,27 \$ par 1,00 \$ US au 31 décembre 2021) d'une durée moyenne pondérée de 159 jours (251 jours au 31 décembre 2021). Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisées au poste Autres produits des États consolidés des résultats lorsqu'elles se produisent. Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, la Compagnie a comptabilisé des gains de 137 M\$ et de 173 M\$, respectivement, contre des gains de 28 M\$ et de 2 M\$, respectivement, relativement aux contrats de change à terme pour les mêmes périodes en 2021. Ces gains ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 septembre 2022, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Créiteurs et autres était de 103 M\$ et de néant \$, respectivement (néant \$ et 2 M\$, respectivement, au 31 décembre 2021).

Risque de taux d'intérêt

Au cours de l'exercice, le CN a conclu des conventions de blocage de trésorerie afin de couvrir les taux de référence du Trésor américain liés à une émission de titres de créance prévue en 2022. Les blocages de trésorerie ont été désignés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, avec les gains ou pertes cumulatifs étant inscrits au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés. Le 5 août 2022, le CN a réglé les blocages de trésorerie d'un montant nominal de 675 M\$ US (868 M\$), parallèlement à l'émission de 800 M\$ US (1 028 M\$) de billets échéant en 2032 et de 700 M\$ US (900 M\$) de billets échéant en 2052, entraînant une perte cumulative de 2 M\$. Cette perte a été comptabilisée au poste Autre perte globale cumulée et est amortie sur la durée de la dette correspondante et comptabilisée à titre de rajustement au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats.

Au 30 septembre 2022, il n'y avait aucun blocage de trésorerie en cours.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers que la Compagnie évalue à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale sont classés selon les niveaux suivants du classement hiérarchique des justes valeurs en fonction du degré selon lequel les données d'entrées sont observables :

- Niveau 1 : Données ayant une valeur à la cote d'instruments identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Données importantes observables (autres que les valeurs à la cote comprises dans le niveau 1)
- Niveau 3 : Données importantes non observables

La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.

La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Créiteurs et autres se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte échéance, sauf indication contraire. La juste valeur des instruments financiers dérivés, compris dans les postes Autres actifs à court terme et Créiteurs et autres, est classée au niveau 2 et est utilisée pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger et au risque de taux d'intérêt. La juste valeur est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.

La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La Compagnie classe la dette au niveau 2. Au 30 septembre 2022, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 15 389 M\$ (12 475 M\$ au 31 décembre 2021) et une juste valeur de 13 813 M\$ (14 424 M\$ au 31 décembre 2021).

Le présent Rapport de gestion daté du 25 octobre 2022 rend compte de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », et doit être lu conjointement avec les États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2022 de la Compagnie et les Notes afférentes. Il devrait aussi être lu conjointement avec les États financiers consolidés annuels audités de 2021 et les Notes afférentes, ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie. Toutes les données financières contenues dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens et sont préparées selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis, à moins d'indication contraire.

Les actions ordinaires du CN sont inscrites aux bourses de Toronto et de New York. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le CN, déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, dont la Notice annuelle et le formulaire 40-F de 2021 de la Compagnie, sur le site SEDAR à www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par EDGAR à www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/fr/, sous l'onglet Investisseurs. On peut se procurer des exemplaires imprimés de ces documents en communiquant avec le bureau du secrétaire général de la Compagnie.

Vue d'ensemble de la stratégie

La section intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie donne une description de la stratégie de la Compagnie.

Comparaison du troisième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2021

- La Compagnie continue de créer de la valeur au sein de son réseau grâce à l'accent mis sur l'exploitation ferroviaire à horaires fixes, menant à des améliorations séquentielles des résultats d'exploitation ainsi que des améliorations dans les niveaux de service à la clientèle.
- Les produits d'exploitation se sont chiffrés à 4 513 M\$, un record, soit une hausse de 922 M\$, ou 26 %, principalement en raison des produits d'exploitation plus élevés découlant du supplément carburant qui s'explique par des prix du carburant plus élevés, des hausses de tarif marchandise et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.
- Les charges d'exploitation se sont établies à 2 581 M\$, soit une augmentation de 331 M\$, ou 15 %, ce qui s'explique surtout par la hausse des prix du carburant.
- Un record a été réalisé en matière de bénéfice d'exploitation, lequel s'est établi à 1 932 M\$, soit une hausse de 591 M\$, ou 44 %, ou une augmentation de 461 M\$, ou 31 %, sur une base rajustée.^{1) 2)}
- Le ratio d'exploitation, défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, s'est établi à 57,2 %, soit une amélioration de 5,5 points, ou de 1,8 point sur une base rajustée.^{1) 2)}
- Le bénéfice net s'est établi à 1 455 M\$, soit une diminution de 231 M\$, ou 14 %. Sur une base rajustée, le bénéfice net a augmenté de 375 M\$, ou 35 %, ce qui constitue un record trimestriel.^{1) 2) 3)}
- Le bénéfice par action (BPA) dilué s'est établi à 2,13 \$, soit une diminution de 10 %. Sur une base rajustée, le BPA dilué a augmenté de 40 %, ce qui constitue un record trimestriel.^{1) 2) 3)}
- Les flux de trésorerie disponibles pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2022 se sont établis à 1 356 M\$ et à 2 924 M\$, respectivement, en hausse de 602 M\$ et de 890 M\$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2021.^{1) 4)}
- Les rachats d'actions pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2022 se sont élevés à 1 178 M\$ et à 3 644 M\$, respectivement, soit une augmentation de 1 069 M\$ et de 3 121 M\$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2021.
- Le CN a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 0,7325 \$ par action, ce qui représente une augmentation de 19 %, pour un montant total de 498 M\$.

1) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

2) Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, *Changement de convention comptable*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Consulter la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux, Flux de trésorerie disponibles*, du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

Processus de ratification des accords de principe avec les syndicats aux États-Unis

Le 15 septembre 2022, certains chemins de fer de marchandises de classe I, dont la Compagnie, ont évité une grève potentielle aux États-Unis en concluant des accords de principe avec le reste des syndicats américains. Au 25 octobre 2022, sur les douze syndicats, six syndicats ont ratifié des accords, cinq syndicats ont conclu des accords de principe qui restent à être ratifiés dans les semaines à venir et un syndicat a échoué dans le processus de ratification. Dans le cas d'une entente n'ayant pas abouti à la ratification, les dispositions relatives au statu quo demeurent en vigueur pendant une certaine période après l'annonce du résultat du vote. Selon tous les nouveaux accords, le taux composé d'augmentation salariale s'élève à 24 % sur la durée de cinq ans de l'entente, soit de 2020 à 2024, avec une augmentation salariale de 14,1 % entrant immédiatement en vigueur. Les accords prévoient également cinq paiements forfaitaires annuels de 1 000 \$ US, des modifications aux cotisations du régime d'assurance-maladie, des améliorations aux avantages sociaux et un jour de congé pour motifs personnels supplémentaire pour tous les membres du personnel. Par conséquent, une provision salariale supplémentaire de 47 M\$, ou 35 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), a été comptabilisée au troisième trimestre de 2022 au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats afin de tenir compte des conditions du nouvel accord.

Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a obligé les gouvernements, les institutions et les collectivités à prendre des mesures, ce qui a entraîné un arrêt partiel de l'économie à compter de mars 2020. De nouveaux variants du virus ont de nouveau entraîné l'imposition de mesures restrictives en Amérique du Nord et dans certaines régions du monde à la fin de 2021; toutefois, en 2022, bien des territoires nord-américains ont assoupli ou éliminé les restrictions et les exigences liées à la pandémie. Pendant ce temps, des éclosions de nouveaux variants du virus surviennent dans certaines parties du monde, ce qui occasionne d'autres mesures restrictives et confinements liés à la pandémie; l'incidence future sur les territoires nord-américains demeure donc inconnue.

L'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19, y compris l'ampleur des répercussions sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie, demeure inconnue et dépendra de l'évolution future – très incertaine et imprévisible –, notamment de l'occurrence, de l'ampleur et de la durée de toute éclosion ainsi que des mesures supplémentaires prises par les autorités gouvernementales et d'autres parties en réponse à la pandémie.

Perspectives commerciales et hypothèses pour 2022

Pour 2022, la Compagnie continue de prévoir une hausse des volumes se situant dans le bas d'une fourchette de croissance à un chiffre pour ce qui est des tonnes-milles commerciales (TMC) en ce qui a trait à diverses marchandises, notamment le charbon canadien destiné à l'exportation, les céréales américaines destinées à l'exportation, les produits pétroliers raffinés, le pétrole brut, les matières plastiques et les produits chimiques, et le sable de fracturation. La Compagnie continue de s'attendre à une importante diminution des volumes de céréales canadiennes, à une baisse des volumes de potasse, ainsi qu'à un recul des volumes de bois d'œuvre et de panneaux, puis s'attend maintenant à une diminution du trafic intermodal international en 2022 comparativement à 2021.

La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine connaîtra une augmentation se situant dans le milieu d'une fourchette de croissance à un chiffre et c'est ce qui sous-tend les perspectives commerciales de 2022. Pour la campagne agricole 2021–2022, la récolte céréalière au Canada a été inférieure à sa moyenne triennale tandis que celle aux États-Unis a correspondu à la moyenne triennale du pays. La Compagnie prévoit que la récolte céréalière 2022–2023 au Canada sera supérieure à la moyenne triennale (ou qu'elle correspondra à la moyenne triennale si on exclut la récolte plus faible de 2021–2022) et que la récolte céréalière 2022–2023 aux États-Unis correspondra à la moyenne triennale.

En 2022, la Compagnie prévoit investir environ 17 % de ses produits d'exploitation dans son programme de dépenses en immobilisations.

Les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente section *Vue d'ensemble de la stratégie* comportent des risques et des incertitudes de sorte que les résultats réels ou la performance réelle pourraient différer grandement de ceux que l'on retrouve de façon implicite ou explicite dans lesdits énoncés, et ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, que la Compagnie considère comme raisonnables, relativement à des événements, à des développements, à des perspectives et à des occasions qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, intégralement ou partiellement, par d'autres événements et développements. En plus de prendre connaissance des hypothèses et des attentes dont il est question dans cette section, il y a lieu de consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce Rapport de gestion constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui présente aussi les hypothèses clés utilisées dans la formulation des énoncés prospectifs. Consulter aussi la section de ce Rapport de gestion intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie – Perspectives commerciales et hypothèses pour 2022*.

Énoncés prospectifs	Hypothèses clés
Énoncés sur les possibilités de croissance des produits d'exploitation, y compris ceux portant sur la conjoncture économique et commerciale en général	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique en Amérique du Nord et dans le monde • Effet moindre de la conjoncture économique actuelle sur les possibilités de croissance à long terme • Aucune perturbation importante des activités du CN ou des chaînes d'approvisionnement de l'économie
Énoncés sur la capacité de la Compagnie de rembourser ses dettes et de répondre aux obligations futures dans un avenir prévisible, y compris les paiements d'impôt sur les bénéfices et les dépenses en immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Ratios de solvabilité satisfaisants • Cotes de crédit de première qualité • Accès aux marchés financiers • Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement
Énoncés sur les cotisations aux régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> • Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement • Rendement à long terme satisfaisant des actifs du régime de retraite • Niveau de capitalisation selon les évaluations actuarielles, surtout influencé par les taux d'actualisation utilisés à des fins de capitalisation

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa Notice annuelle et son formulaire 40-F. Consulter la section intitulée *Risques commerciaux* de ce Rapport de gestion et du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie pour obtenir une description des principaux facteurs de risque concernant le CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Points saillants des données financières

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance financière et de liquidités de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, ainsi que les mesures de la situation financière au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

En millions, sauf les pourcentages et les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre		
	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)
Performance financière et liquidités						
Produits d'exploitation	4 513 \$	3 591 \$	26 %	12 565 \$	10 724 \$	17 %
Bénéfice d'exploitation	1 932 \$	1 341 \$	44 %	4 928 \$	4 050 \$	22 %
Bénéfice d'exploitation rajusté ^{1) 2)}	1 932 \$	1 471 \$	31 %	4 950 \$	4 043 \$	22 %
Bénéfice net ³⁾	1 455 \$	1 686 \$	(14 %)	3 698 \$	3 698 \$	— %
Bénéfice net rajusté ^{1) 2) 3)}	1 455 \$	1 080 \$	35 %	3 714 \$	3 014 \$	23 %
Bénéfice de base par action ³⁾	2,13 \$	2,38 \$	(11 %)	5,36 \$	5,21 \$	3 %
Bénéfice dilué par action ³⁾	2,13 \$	2,37 \$	(10 %)	5,34 \$	5,20 \$	3 %
Bénéfice dilué par action rajusté ^{1) 2) 3)}	2,13 \$	1,52 \$	40 %	5,37 \$	4,24 \$	27 %
Dividendes par action	0,7325 \$	0,6150 \$	19 %	2,1975 \$	1,8450 \$	19 %
Ratio d'exploitation ⁴⁾	57,2 %	62,7 %	5,5 -pts	60,8 %	62,2 %	1,4 -pt
Ratio d'exploitation rajusté ^{1) 2)}	57,2 %	59,0 %	1,8 -pts	60,6 %	62,3 %	1,7 -pt
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 112 \$	2 458 \$	(14 %)	4 395 \$	4 885 \$	(10 %)
Flux de trésorerie nets utilisés par les (provenant des) activités d'investissement	756 \$	(42) \$	1 900 %	1 573 \$	2 013 \$	22 %
Flux de trésorerie disponibles ^{1) 5)}	1 356 \$	754 \$	80 %	2 924 \$	2 034 \$	44 %
				Au 30 septembre 2022	Au 31 décembre 2021	Variation en % fav. (défav.)
Situation financière						
Actif total				51 206 \$	48 538 \$	5 %
Passif financier à long terme total ⁶⁾				25 849 \$	22 674 \$	(14 %)

- 1) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.
- 2) Consulter la section intitulée Mesures de la performance rajustées du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.
- 3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.
- 4) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.
- 5) Consulter la section intitulée Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie disponibles du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.
- 6) Le passif financier à long terme total se définit comme la somme des impôts sur les bénéfices reportés, des autres passifs et crédits reportés, des prestations au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, de la dette à long terme (à l'exclusion de la tranche à court terme) et des passifs liés aux contrats de location-exploitation.

Résultats financiers

Comparaison du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2022 aux périodes correspondantes de 2021

Pour le troisième trimestre de 2022, les produits d'exploitation se sont chiffrés à 4 513 M\$, comparativement à 3 591 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 922 M\$, ou 26 %. Pour les neuf premiers mois de 2022, les produits d'exploitation se sont établis à 12 565 M\$, comparativement à 10 724 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 1 841 M\$, ou 17 %. L'augmentation pour les deux périodes est surtout attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant qui s'explique par la hausse des prix du carburant, aux hausses des tarifs marchandises, à l'accroissement des volumes d'exportation de charbon canadien transitant par les ports de la côte ouest, à l'accroissement des volumes de céréales américaines et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible. Pour les neuf premiers mois de 2022, cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse considérable des volumes d'exportation de céréales canadiennes.

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2022 se sont établies à 2 581 M\$, par rapport à 2 250 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 331 M\$, ou 15 %. Les charges d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2022 ont atteint

7 637 M\$, comparativement à 6 674 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 963 M\$, ou 14%. L'augmentation pour les deux périodes s'explique principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement neutralisés par des coûts de transaction de 84 M\$ comptabilisés au troisième trimestre de 2021 découlant de la résiliation de l'Entente de fusion du CN avec le Kansas City Southern (KCS). De plus, l'augmentation pour les neuf premiers mois de 2022 est aussi attribuable au recouvrement de 137 M\$ lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au premier trimestre de 2021 pour tenir compte de l'entente de la Compagnie visant la vente de certaines lignes non essentielles.

Le bénéfice d'exploitation pour le troisième trimestre de 2022 a augmenté de 591 M\$, ou 44 %, pour s'établir à 1 932 M\$, par rapport à la période correspondante de 2021. Le bénéfice d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2022 a augmenté de 878 M\$, ou 22 %, pour s'établir à 4 928 M\$, par rapport à la période correspondante de 2021.

Le ratio d'exploitation, qui représente les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, s'est établi à 57,2 % au troisième trimestre de 2022 contre 62,7 % au troisième trimestre de 2021, soit une amélioration de 5,5 points. Le ratio d'exploitation des neuf premiers mois de 2022 a été de 60,8 %, comparativement à 62,2 % en 2021, soit une amélioration de 1,4 point.

Au troisième trimestre de 2022, le bénéfice net s'est établi à 1 455 M\$, soit une diminution de 231 M\$, ou 14 %, et le bénéfice dilué par action a diminué de 10 % pour s'établir à 2,13 \$, par rapport à la période correspondante de 2021. ¹⁾ Pour les neuf premiers mois de 2022, le bénéfice net est demeuré stable, se chiffrant à 3 698 M\$, et le bénéfice dilué par action a atteint 5,34 \$, soit une augmentation de 3 %, comparativement à la période correspondante de 2021. ¹⁾ L'écart pour les deux périodes s'explique principalement par les frais de résiliation de l'entente de fusion de 886 M\$ (770 M\$ après impôts) versés par le KCS au troisième trimestre de 2021, facteur en grande partie neutralisé par la hausse des résultats d'exploitation en 2022.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Points saillants de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance de la Compagnie en matière d'exploitation afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des activités ferroviaires pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre		
	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions) ¹⁾	115 585	110 690	4 %	347 393	348 205	— %
Poids des trains (en tonnes) ²⁾	9 202	9 729	(5 %)	9 385	9 656	(3 %)
Longueur des trains (en pieds) ³⁾	8 140	8 677	(6 %)	8 259	8 581	(4 %)
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure) ⁴⁾	20,1	19,7	2 %	18,6	19,0	(2 %)
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB) ⁵⁾	0,838	0,848	1 %	0,861	0,881	2 %
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures) ⁶⁾	7,0	7,7	9 %	7,8	7,9	1 %
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) ⁷⁾	212	201	5 %	193	194	(1 %)

1) TMB : charge de travail exécutée par les trains du réseau pour le transport de marchandises ou de matériel. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue. Un nombre élevé indique un grand volume de marchandises transportées (donc des produits d'exploitation en hausse).

2) Poids des trains : mesure de l'efficacité selon le tonnage transporté en moyenne sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des TMB divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train. Cette mesure d'exploitation était appelée auparavant Productivité des trains.

3) Longueur des trains : mesure de l'efficacité selon la longueur moyenne des wagons remorqués sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des milles-pieds wagon (la somme de la longueur des wagons multipliée par les milles parcourus par wagon remorqué) divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train.

4) Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau : mesure de la durée du transport de ligne entre le point de départ et la destination, y compris le temps passé aux terminaux. La vitesse moyenne est obtenue en divisant les trains-milles par le total des heures d'exploitation, sans tenir compte des trains en triage et des trains locaux, des trains voyageurs, des trains destinés à l'entretien de la voie, ni des trains de réseau étranger. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau, une valeur plus élevée indiquant également un réseau plus fluide.

5) Rendement du carburant : cette mesure représente l'efficacité de la Compagnie en matière de production et d'utilisation de la puissance en chevaux-vapeur (HP) des locomotives lors de l'exploitation des trains marchandises, une valeur moins élevée indiquant un meilleur rendement. Le rendement du carburant se calcule en nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB. Les mesures de l'efficacité énergétique trimestrielles pour 2021 ont été mises à jour en fonction d'informations plus complètes.

6) Temps de séjour : durée moyenne, en heures, pendant laquelle un wagon se trouve dans un terminal. La mesure commence au moment de la libération du wagon par le client, de la réception interréseaux du wagon ou de l'arrivée du train, et se termine lorsque le wagon est mis en place à l'embranchement du client (mis à disposition ou en attente), est livré ou offert à l'autre réseau, ou lors du départ du train. Sont exclus les wagons garés, avariés, destinés à l'entretien de la voie et les wagons dont le temps de séjour dépasse 10 jours. Cette mesure représente l'efficacité du traitement des wagons dans le terminal, une faible valeur indiquant une performance supérieure.

Rapport de gestion

- 7) *Vitesse des wagons : nombre moyen de milles par jour parcourus par les wagons chargés et les wagons vides (y compris les wagons en service de particuliers, de réseaux étrangers ou appartenant au CN) sur les lignes du CN. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau. Elle s'obtient en divisant le total des milles parcourus pour chaque wagon par la somme du temps de service de tous les wagons, une valeur plus élevée indiquant une circulation ordonnée et plus fluide.*

En 2022, l'accent mis par la Compagnie sur l'exploitation ferroviaire à horaires fixes a entraîné des améliorations séquentielles de la vitesse des wagons, de la vitesse des trains, du temps de séjour et du rendement du carburant, ainsi qu'une diminution de la longueur et du poids des trains. La tendance se poursuit au troisième trimestre, quoique la comparaison soit faite avec des résultats plus faibles pour la période correspondante de 2021, en raison de feux de forêt ayant entraîné une interruption prolongée du service sur la ligne principale du CN en direction de Vancouver. La vitesse des wagons, la vitesse des trains et le temps de séjour pour les neuf premiers mois de 2022 vont de pair avec ceux de 2021, puisque les améliorations des deuxième et troisième trimestres de 2022 ont été neutralisées par les conditions hivernales difficiles du premier trimestre de 2022.

Mesures non conformes aux PCGR

Le présent Rapport de gestion fait référence à des mesures de calcul non conformes aux PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, consulter les sections intitulées *Mesures de la performance rajustées*, *Devise constante* et *Liquidités et ressources en capitaux* du présent Rapport de gestion.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN. La direction estime que ces mesures de la performance rajustées fournissent à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'elles facilitent les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Ces éléments peuvent comprendre :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 455 M\$, ou 2,13 \$ par action après dilution, et à 3 714 M\$, ou 5,37 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 excluent des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 22 M\$, ou 16 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), comptabilisés au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 080 M\$, ou 1,52 \$ par action après dilution, et à 3 014 M\$, ou 4,24 \$ par action après dilution, respectivement. ¹⁾ Les données rajustées excluent :

- des prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 39 M\$, ou 29 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats;

- des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 7 M\$, ou 5 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats;
- le recouvrement de 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), inscrit au premier trimestre lié à la perte sur les actifs détenus en vue de la vente au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local;
- des coûts de transaction consistant en une avance versée au KCS et un remboursement connexe, déduction faite des coûts de transaction, de 84 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de la résiliation de l'Entente de fusion du CN avec le KCS;
- un amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 65 M\$, ou 60 M\$ après impôts (0,08 \$ par action après dilution), inscrit au troisième trimestre et un amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), inscrit au deuxième trimestre, amortissements qui découlent de l'opération avec le KCS et qui ont été comptabilisés au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats; et
- des frais de résiliation de l'entente de fusion versés par le KCS au CN de 886 M\$, ou 770 M\$ après impôts (1,08 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de la résiliation par le KCS de l'Entente de fusion du CN avec le KCS.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	1 686 \$	3 698 \$	3 698 \$
Rajustements :				
Rajustements des charges d'exploitation :				
Programme de compression de l'effectif	—	39	—	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	—	7	22	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
Coûts de transaction	—	84	—	84
Rajustements des charges hors exploitation :				
Amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais	—	65	—	97
Frais de résiliation d'une entente de fusion	—	(886)	—	(886)
Rajustements d'impôts :				
Incidence fiscale des rajustements ²⁾	—	85	(6)	112
Total des rajustements	—	(606)	16	(684)
Bénéfice net rajusté ¹⁾	1 455 \$	1 080 \$	3 714 \$	3 014 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾	2,13 \$	2,37 \$	5,34 \$	5,20 \$
Incidence des rajustements, par action	—	(0,85)	0,03	(0,96)
Bénéfice dilué par action rajusté ¹⁾	2,13 \$	1,52 \$	5,37 \$	4,24 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Rapport de gestion

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice d'exploitation	1 932 \$	1 341 \$	4 928 \$	4 050 \$
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Programme de compression de l'effectif	—	39	—	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	—	7	22	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
Coûts de transaction	—	84	—	84
<i>Total – Rajustements des charges d'exploitation</i>	—	130	22	(7)
<i>Bénéfice d'exploitation rajusté</i>	1 932 \$	1 471 \$	4 950 \$	4 043 \$
Charges d'exploitation	2 581 \$	2 250 \$	7 637 \$	6 674 \$
<i>Total – Rajustements des charges d'exploitation</i>	—	(130)	(22)	7
<i>Charges d'exploitation rajustées</i>	2 581 \$	2 120 \$	7 615 \$	6 681 \$
Ratio d'exploitation	57,2 %	62,7 %	60,8 %	62,2 %
<i>Incidence des rajustements</i>	— %	(3,7 %)	(0,2 %)	0,1 %
<i>Ratio d'exploitation rajusté</i>	57,2 %	59,0 %	60,6 %	62,3 %

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,31 \$ et à 1,28 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, et à 1,26 \$ et à 1,25 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 aurait été moins élevé de 21 M\$ (0,03 \$ par action après dilution) et de 41 M\$ (0,06 \$ par action après dilution), respectivement.

Rapport de gestion

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	850 \$	(18) \$	715 \$	16 %	2 435 \$	(37) \$	2 061 \$	16 %
Métaux et minéraux	539	(15)	410	28 %	1 411	(28)	1 155	20 %
Produits forestiers	550	(14)	425	26 %	1 489	(28)	1 305	12 %
Charbon	258	(3)	169	51 %	702	(6)	453	54 %
Produits céréaliers et engrais	621	(11)	510	20 %	1 829	(24)	1 832	(1 %)
Intermodal	1 340	(14)	1 061	25 %	3 722	(29)	3 066	20 %
Véhicules automobiles	208	(5)	137	48 %	581	(11)	430	33 %
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 366	(80)	3 427	25 %	12 169	(163)	10 302	17 %
Autres produits d'exploitation	147	(5)	164	(13 %)	396	(8)	422	(8 %)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	4 513	(85)	3 591	23 %	12 565	(171)	10 724	16 %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	770	(13)	728	(4 %)	2 204	(23)	2 205	1 %
Services acquis et matières	520	(9)	502	(2 %)	1 615	(17)	1 578	(1 %)
Carburant	649	(19)	350	(80 %)	1 846	(42)	1 094	(65 %)
Amortissement	435	(6)	405	(6 %)	1 278	(12)	1 215	(4 %)
Location de matériel	72	(2)	82	15 %	254	(5)	254	2 %
Risques divers et autres	135	(5)	99	(31 %)	440	(10)	381	(13 %)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	–	–	(137)	(100 %)
Coûts de transaction	–	–	84	100 %	–	–	84	100 %
<i>Total – Charges d'exploitation</i>	2 581	(54)	2 250	(12 %)	7 637	(109)	6 674	(13 %)
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	1 932	(31)	1 341	42 %	4 928	(62)	4 050	20 %
Intérêts débiteurs	(141)	3	(197)	30 %	(395)	7	(485)	20 %
Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾	125	–	98	28 %	374	–	295	27 %
Frais de résiliation d'une entente de fusion	–	–	886	(100 %)	–	–	886	(100 %)
Autres produits (pertes)	(1)	–	(27)	96 %	(25)	–	22	(214 %)
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices ¹⁾</i>	1 915	(28)	2 101	(10 %)	4 882	(55)	4 768	1 %
Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(460)	7	(415)	(9 %)	(1 184)	14	(1 070)	(9 %)
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	(21) \$	1 686 \$	(15 %)	3 698 \$	(41) \$	3 698 \$	(1 %)
Bénéfice dilué par action ¹⁾	2,13 \$	(0,03) \$	2,37 \$	(11 %)	5,34 \$	(0,06) \$	5,20 \$	2 %

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente les éléments du total des produits d'exploitation et des produits marchandises, ainsi que les autres mesures d'exploitation clés, pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions, à moins d'indication contraire	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits marchandises	4 366 \$	3 427 \$	27 %	25 %	12 169 \$	10 302 \$	18 %	17 %
Autres produits d'exploitation	147	164	(10 %)	(13 %)	396	422	(6 %)	(8 %)
Total – Produits d'exploitation	4 513 \$	3 591 \$	26 %	23 %	12 565 \$	10 724 \$	17 %	16 %
Produits marchandises								
Produits pétroliers et chimiques	850 \$	715 \$	19 %	16 %	2 435 \$	2 061 \$	18 %	16 %
Métaux et minéraux	539	410	31 %	28 %	1 411	1 155	22 %	20 %
Produits forestiers	550	425	29 %	26 %	1 489	1 305	14 %	12 %
Charbon	258	169	53 %	51 %	702	453	55 %	54 %
Produits céréaliers et engrais	621	510	22 %	20 %	1 829	1 832	– %	(1 %)
Intermodal	1 340	1 061	26 %	25 %	3 722	3 066	21 %	20 %
Véhicules automobiles	208	137	52 %	48 %	581	430	35 %	33 %
Total – Produits marchandises	4 366 \$	3 427 \$	27 %	25 %	12 169 \$	10 302 \$	18 %	17 %
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	58 540	55 875	5 %	5 %	175 645	176 575	(1 %)	(1 %)
Produits marchandises/TMC (en cents)	7,46	6,13	22 %	19 %	6,93	5,83	19 %	17 %
Wagons complets (en milliers)	1 469	1 427	3 %	3 %	4 289	4 327	(1 %)	(1 %)
Produits marchandises/wagon complet (en dollars)	2 972	2 402	24 %	21 %	2 837	2 381	19 %	18 %

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 se sont établis à 4 513 M\$, comparativement à 3 591 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 922 M\$, ou 26 %. Pour les neuf premiers mois de 2022, les produits d'exploitation ont atteint 12 565 M\$, par rapport à 10 724 M\$ pour la période correspondante de 2021, en hausse de 1 841 M\$, ou 17 %. L'augmentation pour les deux périodes est surtout attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant qui s'explique par la hausse des prix du carburant, aux hausses des tarifs marchandises, à l'accroissement des volumes d'exportation de charbon canadien transitant par les ports de la côte ouest, à l'accroissement des volumes de céréales américaines et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible. Pour les neuf premiers mois de 2022, cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse considérable des volumes d'exportation de céréales canadiennes.

Les produits d'exploitation découlant du supplément carburant ont augmenté de 549 M\$ au troisième trimestre et de 1 210 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des prix du carburant.

Les TMC, qui mesurent la distance et le poids relatifs des marchandises transportées par la Compagnie, ont augmenté de 5 % au troisième trimestre et ont diminué de 1 % au cours des neuf premiers mois de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021. Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 22 % au troisième trimestre et de 19 % pour les neuf premiers mois de 2022, comparativement aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est principalement attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant qui s'explique par la hausse des prix du carburant, aux hausses des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois est aussi attribuable à une baisse de la longueur moyenne des parcours.

Produits pétroliers et chimiques

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	850 \$	715 \$	19 %	16 %	2 435 \$	2 061 \$	18 %	16 %
TMC (<i>en millions</i>)	11 715	10 695	10 %	10 %	35 604	31 481	13 %	13 %
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	7,26	6,69	9 %	6 %	6,84	6,55	4 %	3 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	161	150	7 %	7 %	482	443	9 %	9 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 135 M\$, ou 19 %, au troisième trimestre et de 374 M\$, ou 18 %, pour les neuf premiers mois de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, à l'accroissement des volumes de produits pétroliers raffinés, de pétrole brut et de liquides de gaz naturel, aux hausses des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les produits par TMC ont augmenté de 9 % au troisième trimestre et de 4 % pour les neuf premiers mois de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est principalement attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, aux hausses des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Métaux et minéraux

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	539 \$	410 \$	31 %	28 %	1 411 \$	1 155 \$	22 %	20 %
TMC (<i>en millions</i>)	7 441	7 181	4 %	4 %	20 853	20 126	4 %	4 %
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	7,24	5,71	27 %	23 %	6,77	5,74	18 %	16 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	264	266	(1 %)	(1 %)	709	730	(3 %)	(3 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 129 M\$, ou 31 %, au troisième trimestre et de 256 M\$, ou 22 %, pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, à la hausse du nombre de mouvements de wagons de particuliers vides qui génèrent des recettes, à l'augmentation des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible. De plus, l'augmentation du troisième trimestre a été neutralisée en partie par l'affaiblissement des volumes de produits sidérurgiques semi-finis et de matériaux de construction.

Les produits par TMC ont augmenté de 27 % au troisième trimestre et de 18 % pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, en raison surtout de l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, de la hausse du nombre de mouvements de wagons de particuliers vides qui génèrent des recettes, de la hausse des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation de la longueur moyenne des parcours.

Produits forestiers

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	550 \$	425 \$	29 %	26 %	1 489 \$	1 305 \$	14 %	12 %
TMC (<i>en millions</i>)	6 614	6 234	6 %	6 %	19 083	19 861	(4 %)	(4 %)
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	8,32	6,82	22 %	19 %	7,80	6,57	19 %	17 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	86	82	5 %	5 %	250	258	(3 %)	(3 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 125 M\$, ou 29 %, au troisième trimestre, et de 184 M\$, ou 14 %, pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du troisième trimestre est principalement attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, à la hausse des tarifs marchandises, à l'augmentation des volumes de bois d'œuvre et de panneaux, et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois est principalement attribuable à l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, à la hausse des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des volumes de bois d'œuvre et de pâtes de bois due à des problèmes continus de chaîne d'approvisionnement.

Les produits par TMC ont augmenté de 22 % pour le troisième trimestre et de 19 % pour les neuf premiers mois de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021, principalement en raison de l'accroissement des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, de la hausse des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Charbon

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	258 \$	169 \$	53 %	51 %	702 \$	453 \$	55 %	54 %
TMC (<i>en millions</i>)	5 769	5 189	11 %	11 %	17 264	13 863	25 %	25 %
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	4,47	3,26	37 %	36 %	4,07	3,27	24 %	23 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	130	109	19 %	19 %	377	278	36 %	36 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 89 M\$, ou 53 %, au troisième trimestre et de 249 M\$, ou 55 %, pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation pour les deux périodes est principalement due à l'accroissement des volumes d'exportation de charbon métallurgique et thermique canadien transitant par les ports de la côte ouest, s'expliquant par la réouverture de deux mines en novembre 2021 et par des conditions du marché favorables, ainsi qu'à la hausse des prix de l'énergie et des produits d'exploitation découlant du supplément carburant.

Les produits par TMC ont augmenté de 37 % au troisième trimestre et de 24 % pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant et à la diminution de la longueur moyenne des parcours.

Produits céréaliers et engrais

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	621 \$	510 \$	22 %	20 %	1 829 \$	1 832 \$	– %	(1 %)
TMC (<i>en millions</i>)	11 944	11 774	1 %	1 %	37 748	44 537	(15 %)	(15 %)
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	5,20	4,33	20 %	18 %	4,85	4,11	18 %	16 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	135	131	3 %	3 %	422	469	(10 %)	(10 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 111 M\$, ou 22 %, au troisième trimestre et ont diminué de 3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du troisième trimestre est principalement attribuable à la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, à l'accroissement des volumes de céréales américaines et à la hausse des tarifs marchandises, facteurs neutralisés en partie par la baisse des envois de potasse. La diminution des neuf premiers mois s'explique surtout par l'affaiblissement des volumes d'exportation de céréales canadiennes par rapport aux volumes records de l'exercice précédent et par la baisse des envois de potasse, facteurs neutralisés par la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, l'accroissement des volumes de céréales américaines et la hausse des tarifs marchandises.

Les produits par TMC ont augmenté de 20 % au troisième trimestre et de 18 % pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, à la diminution de la longueur moyenne des parcours et à la hausse des tarifs marchandises.

Intermodal

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	1 340 \$	1 061 \$	26 %	25 %	3 722 \$	3 066 \$	21 %	20 %
TMC (<i>en millions</i>)	14 340	14 241	1 %	1 %	42 966	44 883	(4 %)	(4 %)
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	9,34	7,45	25 %	24 %	8,66	6,83	27 %	26 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	641	649	(1 %)	(1 %)	1 894	2 016	(6 %)	(6 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 279 M\$, ou 26 %, au troisième trimestre et de 656 M\$, ou 21 %, pour les neuf premiers mois de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation des deux périodes provient surtout de la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, de l'accroissement des services accessoires, notamment l'entreposage des conteneurs, et de la hausse des tarifs marchandises, facteurs partiellement neutralisés par la diminution du trafic conteneurisé international transitant par le port de Vancouver découlant d'une congestion de la chaîne d'approvisionnement.

Les produits par TMC ont augmenté de 25 % au troisième trimestre et de 27 % pour les neuf premiers mois de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021, surtout en raison de l'augmentation des produits d'exploitation découlant du supplément carburant, de l'accroissement des services accessoires, notamment l'entreposage des conteneurs et de la hausse des tarifs marchandises.

Véhicules automobiles

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	208 \$	137 \$	52 %	48 %	581 \$	430 \$	35 %	33 %
TMC (<i>en millions</i>)	717	561	28 %	28 %	2 127	1 824	17 %	17 %
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	29,01	24,42	19 %	16 %	27,32	23,57	16 %	14 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	52	40	30 %	30 %	155	133	17 %	17 %

Rapport de gestion

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 71 M\$, ou 52 %, au troisième trimestre et de 151 M\$, ou 35 %, pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation des deux périodes découle principalement de l'accroissement des volumes de véhicules assemblés et de la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant.

Les produits par TMC ont augmenté de 19 % pour le troisième trimestre et de 16 % pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant et à la diminution de la longueur moyenne des parcours.

Autres produits

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (en millions)	147 \$	164 \$	(10 %)	(13 %)	396 \$	422 \$	(6 %)	(8 %)

Les autres produits d'exploitation ont diminué de 17 M\$, ou 10 %, au troisième trimestre et de 26 M\$, ou 6 %, pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui découle surtout du recul des produits tirés des services internationaux d'expédition transitaire.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2022 se sont établies à 2 581 M\$, par rapport à 2 250 M\$ pour la période correspondante de 2021. Les charges d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2022 ont atteint 7 637 M\$, comparativement à 6 674 M\$ pour la période correspondante de 2021. L'augmentation de 331 M\$, ou 15 %, pour le troisième trimestre et celle de 963 M\$, ou 14 %, pour les neuf premiers mois de 2022 s'expliquent principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement neutralisés par des coûts de transaction de 84 M\$ comptabilisés au troisième trimestre de 2021 découlant de la résiliation de l'Entente de fusion du CN avec le KCS. De plus, l'augmentation pour les neuf premiers mois de 2022 est aussi attribuable au recouvrement de 137 M\$ lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au premier trimestre de 2021 pour tenir compte de l'entente de la Compagnie visant la vente de certaines lignes non essentielles.

Le tableau suivant présente les éléments du total des charges d'exploitation pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions, à moins d'indication contraire	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Main-d'œuvre et avantages sociaux	770 \$	728 \$	(6 %)	(4 %)	2 204 \$	2 205 \$	— %	1 %
Services acquis et matières	520	502	(4 %)	(2 %)	1 615	1 578	(2 %)	(1 %)
Carburant	649	350	(85 %)	(80 %)	1 846	1 094	(69 %)	(65 %)
Amortissement	435	405	(7 %)	(6 %)	1 278	1 215	(5 %)	(4 %)
Location de matériel	72	82	12 %	15 %	254	254	— %	2 %
Risques divers et autres	135	99	(36 %)	(31 %)	440	381	(15 %)	(13 %)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	— %	— %	—	(137)	(100 %)	(100 %)
Coûts de transaction	—	84	100 %	100 %	—	84	100 %	100 %
Total – Charges d'exploitation	2 581 \$	2 250 \$	(15 %)	(12 %)	7 637 \$	6 674 \$	(14 %)	(13 %)

Main-d'œuvre et avantages sociaux

Les charges du poste Main-d'œuvre et avantages sociaux ont augmenté de 42 M\$, ou 6 %, au troisième trimestre et sont demeurées inchangées au cours des neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du troisième

trimestre s'explique surtout par une provision salariale supplémentaire liée aux accords de principe avec les syndicats aux États-Unis, par une rémunération au rendement plus élevée et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible; partiellement contrebalancée par des prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif comptabilisés au troisième trimestre de 2021 et par la diminution de l'effectif moyen. Pour les neuf premiers mois de 2022, la provision salariale supplémentaire liée aux accords de principe avec les syndicats aux États-Unis, l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible et les augmentations générales des salaires ont été neutralisées par la diminution de la charge relative aux régimes de retraite, par les prestations de cessation d'emploi et les coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif au troisième trimestre de 2021 et par la diminution de l'effectif moyen.

Services acquis et matières

Les charges du poste Services acquis et matières ont augmenté de 18 M\$, ou 4 %, au troisième trimestre et de 37 M\$, ou 2 %, au cours des neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des coûts liés aux matériaux et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible. De plus, l'augmentation des neuf premiers mois est également attribuable à la hausse des charges de déneigement découlant de conditions météorologiques hivernales plus rudes, contrebalancée par la baisse des charges liées à l'expédition transitaire.

Carburant

Les charges du poste Carburant ont augmenté de 299 M\$, ou 85 %, au troisième trimestre et de 752 M\$, ou 69 %, au cours des neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

Amortissement

Les charges du poste Amortissement ont augmenté de 30 M\$, ou 7 %, au troisième trimestre et de 63 M\$, ou 5 %, au cours des neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est essentiellement dû à un portefeuille d'actifs amortissables plus élevés et à l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

Location de matériel

Les charges du poste Location de matériel ont diminué de 10 M\$, ou 12 %, au troisième trimestre et sont demeurées inchangées au cours des neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. La diminution du troisième trimestre s'explique principalement par une charge plus élevée liée aux HP-heures des locomotives, facteur neutralisé en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible. Pour les neuf premiers mois de 2022, la charge plus élevée liée aux HP-heures des locomotives a été neutralisée par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

Risques divers et autres

Les charges du poste Risques divers et autres ont augmenté de 36 M\$, ou 36 %, au troisième trimestre et de 59 M\$, ou 15 %, au cours des neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique principalement par l'accroissement des taxes d'exploitation et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible. En outre, l'augmentation des neuf premiers mois découlait aussi des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 22 M\$.

Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente

Le recouvrement de 137 M\$ (102 M\$ après impôts) lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente au premier trimestre de 2021 découle du fait que la Compagnie a conclu une entente avec un exploitant de chemin de fer d'intérêt local en vue de la vente de lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario, qui représentent 850 milles classés comme étant détenus en vue de la vente ainsi que 50 milles supplémentaires d'actifs de voie et de chemin de roulement. Voir la *Note 6, Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Coûts de transaction

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, la Compagnie a engagé des coûts de transaction de 84 M\$ liés à l'Entente de fusion du CN qui a été résiliée, soit des coûts de transaction de 125 M\$, un montant de 700 M\$ US (845 M\$) versé au KCS et comptabilisé à titre d'Avance au KCS au deuxième trimestre, puis passé en charges au troisième trimestre, et le remboursement connexe de 700 M\$ US

Rapport de gestion

(886 M\$) reçu au troisième trimestre. Voir la Note 4, *Acquisition*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres produits et charges

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont établis à 141 M\$ et à 395 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, respectivement, contre 197 M\$ et 485 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. La diminution pour les deux périodes est principalement attribuable à l'amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais comptabilisé en 2021. Voir la Note 4, *Acquisition*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres éléments du produit net des prestations

Les autres éléments du produit net des prestations se sont établis à 125 M\$ et à 374 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, respectivement, par rapport à 98 M\$ et à 295 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. ¹⁾ L'augmentation pour les deux périodes est attribuable à la baisse de l'amortissement de la perte actuarielle nette et par la hausse du rendement prévu sur l'actif, facteurs neutralisés en partie par des intérêts débiteurs plus élevés, qui s'expliquent surtout par les variations des taux d'actualisation, par des rendements réels plus élevés par rapport aux rendements prévus ainsi que par la hausse du taux de rendement à long terme hypothétique prévu pour la Compagnie en 2022.

Autres produits (pertes)

Les autres pertes se sont établies à 1 M\$ et à 25 M\$, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, respectivement, par rapport à d'autres pertes de 27 M\$ et d'autres produits de 22 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. Les autres pertes ont diminué de 26 M\$ au troisième trimestre de 2022 et ont augmenté de 47 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est surtout attribuable aux variations de la juste valeur du placement en titres de capitaux propres dans une technologie de conduite autonome.

Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾

La charge d'impôts sur les bénéfices s'est établie à 460 M\$ et à 1 184 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, respectivement, contre 415 M\$ et 1 070 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. Les taux d'imposition effectifs pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 ont été de 24,0 % et de 24,3 %, respectivement, contre 19,8 % et 22,4 %, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. L'augmentation des taux d'imposition effectifs est principalement attribuable aux frais de résiliation de l'entente de fusion, aux coûts de transaction ainsi qu'aux frais de crédit-relais et autres frais découlant de l'opération avec le KCS qui ont été comptabilisés dans les États consolidés des résultats de 2021 et qui sont assujettis à un taux d'inclusion inférieur.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, *Changement de convention comptable*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Résumé des données financières trimestrielles

En millions, sauf les données par action	Trimestres de 2022				Trimestres de 2021			Trimestre de 2020
	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième
Produits d'exploitation	4 513 \$	4 344 \$	3 708 \$	3 753 \$	3 591 \$	3 598 \$	3 535 \$	3 656 \$
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	1 932 \$	1 769 \$	1 227 \$	1 566 \$	1 341 \$	1 382 \$	1 327 \$	1 411 \$
Dividendes par action	0,7325 \$	0,7325 \$	0,7325 \$	0,6150 \$	0,6150 \$	0,6150 \$	0,6150 \$	0,5750 \$
Mesures financières touchées par le changement de convention comptable								
Bénéfice net ¹⁾²⁾	1 455 \$	1 325 \$	918 \$	1 201 \$	1 686 \$	1 036 \$	976 \$	1 016 \$
Bénéfice net présenté antérieurement ¹⁾	S.O.	S.O.	S.O.	1 199 \$	1 685 \$	1 034 \$	974 \$	1 021 \$
Bénéfice de base par action ²⁾	2,13 \$	1,92 \$	1,31 \$	1,70 \$	2,38 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,43 \$
Bénéfice de base par action présenté antérieurement	S.O.	S.O.	S.O.	1,70 \$	2,38 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,44 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾²⁾	2,13 \$	1,92 \$	1,31 \$	1,70 \$	2,37 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,42 \$
Bénéfice dilué par action présenté antérieurement ¹⁾	S.O.	S.O.	S.O.	1,69 \$	2,37 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,43 \$

1) Certains trimestres comprennent des éléments qui, selon la direction, ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui peuvent fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Consulter la section intitulée Mesures de la performance rajustée du présent Rapport de gestion ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements sur ces éléments.

2) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Les produits d'exploitation générés par la Compagnie au cours de l'année subissent l'influence des conditions climatiques saisonnières, de la conjoncture économique générale, de la demande cyclique pour le transport ferroviaire et des forces de la concurrence sur le marché du transport (consulter la section intitulée Risques commerciaux du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie). Les charges d'exploitation reflètent les répercussions des volumes de marchandises, des conditions climatiques saisonnières, des coûts liés à la main-d'œuvre, des prix du carburant et des initiatives de productivité de la Compagnie. Les fluctuations du dollar CA par rapport au dollar US ont aussi eu un effet sur la conversion des produits et des charges d'exploitation de la Compagnie libellés en dollars US et ont donné lieu à des fluctuations du bénéfice net pour les huit trimestres présentés ci-dessus.

Liquidités et ressources en capitaux

La section intitulée Liquidités et ressources en capitaux du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie présente une analyse des liquidités et des ressources en capitaux de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements significatifs au cours des neuf premiers mois de 2022, à l'exception de ceux qui sont indiqués ci-dessous.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de la Compagnie se chiffrait à 403 M\$ et à 838 M\$, respectivement, et le poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, à 503 M\$ et à 503 M\$, respectivement. À ces mêmes dates, la Compagnie présentait respectivement un fonds de roulement positif de 32 M\$ et de 306 M\$. ¹⁾ Il n'y a actuellement aucune exigence particulière relative au fonds de roulement autre que celles du cours normal des affaires, comme il est expliqué aux présentes.

La Compagnie estime que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et ses diverses sources de financement seront suffisants pour répondre à ses obligations courantes.

1) Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux PCGR que la direction estime être une mesure utile des liquidités. La Compagnie définit le fonds de roulement comme l'actif à court terme moins le passif à court terme. Le fonds de roulement au 30 septembre 2022 a été calculé comme un actif à court terme de 3 389 M\$ moins un passif à court terme de 3 357 M\$. Le fonds de roulement au 31 décembre 2021 a été calculé comme un actif à court terme de 3 426 M\$ moins un passif à court terme de 3 120 M\$. Le fonds de roulement n'est pas défini de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Sources de financement disponibles

Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement

Le 4 mai 2022, la Compagnie a déposé un nouveau prospectus préalable auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, en vertu desquels le CN peut émettre des titres d'emprunt d'un capital maximal de 6,0 G\$ sur les marchés financiers canadiens et américains au cours des 25 mois suivant la date de dépôt. Ce prospectus préalable et cette déclaration d'enregistrement ont remplacé le prospectus préalable et la déclaration d'enregistrement précédents qui ont expiré le 11 mars 2022. Au 30 septembre 2022, la capacité restante de ce prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement s'établissait à 4,1 G\$. L'accès aux marchés financiers canadiens et américains en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

Facilité de crédit renouvelable

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. L'entente de facilité de crédit renouvelable adopte une structure de prêts liés à la durabilité selon laquelle les marges applicables sont rajustées à l'atteinte de certaines cibles de développement durable, à compter de 2022. La facilité de crédit de 2,5 G\$ est composée d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2025 et d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2027. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) et le *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR), majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit et les cibles de développement durable du CN.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2022.

Le 18 mars 2022, la Compagnie a conclu une entente de facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,0 G\$ de deux ans avec un consortium de prêteurs. La facilité de crédit peut être utilisée à des fins de fonds de roulement et pour les besoins généraux de la Compagnie et permet de faire des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le SOFR et le CDOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit du CN. Au 30 septembre 2022, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué pendant les neuf mois terminés le 30 septembre 2022.

Prêts d'équipement

La Compagnie a une facilité de crédit à terme non renouvelable pour financer ou refinancer l'achat de matériel. Les prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable ont une durée de 20 ans, portent intérêt à des taux variables comme le LIBOR et le CDOR majorés d'une marge, sont remboursables par versements trimestriels égaux, sont remboursables par anticipation à tout moment sans pénalité et sont garantis par le matériel roulant.

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 549 M\$ US (760 M\$) et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable. Au 31 décembre 2021, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 572 M\$ US (723 M\$) et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable.

Papier commercial

Les programmes de papier commercial de la Compagnie sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de 2,5 G\$ de la Compagnie. Le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui peut être émis est de 2,5 G\$, ou le montant équivalent en dollars US.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 138 M\$ US (191 M\$) et à 111 M\$ US (140 M\$), respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente, expirant le 1^{er} février 2024, qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. La Compagnie a conservé la responsabilité de la gestion, de l'administration et du recouvrement des débiteurs vendus. La période de gestion moyenne est d'environ un mois et les intérêts sur les emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs sont renouvelés en fonction des taux du papier commercial ou des taux LIBOR ou CDOR alors en vigueur.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en vertu du programme de titrisation des débiteurs et aucune activité n'a eu lieu à cet égard pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022.

Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 31 mars 2022, la Compagnie a prolongé la durée de certaines ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2025.

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 398 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités engagées sur un montant total disponible de 518 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2021) et de 100 M\$ (158 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités non engagées.

Au 30 septembre 2022, des montants de 394 M\$ (396 M\$ au 31 décembre 2021) et de 100 M\$ (100 M\$ au 31 décembre 2021) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

De plus amples renseignements sur les sources de financement de la Compagnie sont présentés à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Sources de financement disponibles* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie, ainsi qu'à la Note 9, *Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Cotes de crédit

Le tableau suivant présente les cotes de crédit pour les titres d'emprunt à long terme et pour le papier commercial de la Compagnie à la date du présent Rapport de gestion, lesquelles sont restées les mêmes que celles qui sont décrites à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Cotes de crédit* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie.

	Perspective	Cote pour les titres d'emprunt à long terme ¹⁾	Cote pour le papier commercial ¹⁾
DBRS Morningstar	Stable	A	R-1 (bas)
Moody's Investors Service	Négative	A2	P-1
Standard & Poor's	Négative	A	A-1

1) Ces cotes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la détention ou la vente des titres mentionnés ci-dessus, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque cote de crédit devrait être évaluée indépendamment de toute autre cote de crédit.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 112 \$	2 458 \$	(346) \$	4 395 \$	4 885 \$	(490) \$
Flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'investissement	(756)	42	(798)	(1 573)	(2 013)	440
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(1 473)	(908)	(565)	(3 261)	(1 285)	(1 976)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	3	1	2	4	–	4
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(114)	1 593	(1 707)	(435)	1 587	(2 022)
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	1 020	1 094	(74)	1 341	1 100	241
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	906 \$	2 687 \$	(1 781) \$	906 \$	2 687 \$	(1 781) \$

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 112 \$	2 458 \$	4 395 \$	4 885 \$
Flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'investissement	(756)	42	(1 573)	(2 013)
<i>Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement</i>	1 356	2 500	2 822	2 872
<i>Rajustements :</i>				
Impôts sur les bénéfices en espèces pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion ¹⁾	—	—	102	—
Coûts de transaction ²⁾	—	26	—	89
Avance versée pour une acquisition ³⁾	—	—	—	845
Remboursement de l'avance versée pour une acquisition ³⁾	—	(886)	—	(886)
Frais de résiliation d'une entente de fusion ³⁾	—	(886)	—	(886)
<i>Total des rajustements</i>	—	(1 746)	102	(838)
Flux de trésorerie disponibles	1 356 \$	754 \$	2 924 \$	2 034 \$

1) Se rapporte à des paiements d'impôts sur les bénéfices de 102 M\$ pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion avec le KCS. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Se rapporte à des coûts de transaction de 125 M\$, dont 63 M\$ ont été payés au deuxième trimestre et 26 M\$ au troisième trimestre. Au 30 septembre 2021, 36 M\$ devaient encore être versés. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont diminué de 346 M\$ au troisième trimestre de 2022 et de 490 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021. La diminution pour les deux périodes est principalement attribuable aux produits supplémentaires générés en 2021 par les frais de résiliation d'une entente de fusion ainsi qu'aux charges directes et supplémentaires liées à la décision stratégique de la Compagnie de présenter une offre au KCS.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de la Compagnie à ses divers régimes de retraite à prestations déterminées sont conformes aux dispositions législatives applicables au Canada et aux États-Unis et respectent les limites inférieures et supérieures déterminées selon des évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le juge opportun. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite à prestations déterminées admissibles aux États-Unis de la Compagnie. À des fins de comptabilité, la capitalisation de tous les régimes de retraite est calculée selon les PCGR. À des fins de capitalisation, la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens de la Compagnie est calculée selon l'approche de continuité et l'approche de solvabilité conformément à la législation fédérale sur les pensions et sous réserve des lignes directrices émises par l'Institut canadien des actuaires et par le BSIF. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

En novembre 2021, le BSIF a publié une version révisée de son Guide d'instructions pour la production du rapport actuariel d'un régime de retraite à prestations déterminées (« Guide ») qui a été appliqué pour les évaluations actuarielles du 31 décembre 2021. Le Guide révisé n'a eu aucune incidence importante sur le statut de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie et n'a entraîné aucune cotisation supplémentaire aux régimes de retraite en 2022.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2021, que la Compagnie a déposé pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 4,2 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 1,1 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes.

Les cotisations de 57 M\$ et de 95 M\$, versées au cours des neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, respectivement, sont principalement des cotisations au Régime de retraite du CN représentant le coût des prestations au titre des services rendus, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. Selon les résultats des évaluations du 31 décembre 2021, le Régime de retraite du CN est entièrement capitalisé et à un niveau tel que la Compagnie ne pouvait plus verser de cotisations à ce régime en date d'avril 2022 une fois que le rapport d'évaluation actuarielle a été déposé. En 2022, la Compagnie prévoit verser des cotisations en espèces totales d'environ 70 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

Des changements défavorables aux hypothèses utilisées pour calculer la capitalisation des régimes de la Compagnie, particulièrement par rapport au taux d'actualisation, ainsi que des modifications de la législation fédérale ou des directives des organismes de réglementation des régimes de retraite pourraient avoir une incidence considérable sur les cotisations futures de la Compagnie.

D'autres renseignements relatifs aux régimes de retraite sont présentés à la Note 17, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Paiements d'impôts sur les bénéficiaires

Les paiements nets d'impôts sur les bénéficiaires pour les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 se sont établis à 954 M\$ et 582 M\$, respectivement. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse des versements requis au Canada et aux États-Unis découlant principalement des frais de résiliation de l'entente de fusion comptabilisés en 2021 et d'un bénéfice avant impôts plus élevé. Pour 2022, la Compagnie s'attend à ce que ses paiements nets d'impôts sur les bénéficiaires soient d'environ 1,25 G\$.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement ont augmenté de 798 M\$ au troisième trimestre de 2022 et ont diminué de 440 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du troisième trimestre s'explique surtout par le remboursement de 886 M\$, reçu en 2021, de l'avance versée au KCS. La diminution des neuf premiers mois découle principalement des produits tirés des actifs détenus en vue de la vente et de la baisse des acquisitions d'immobilisations.

Acquisitions d'immobilisations

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Voie et chemin de roulement	584 \$	637 \$	1 230 \$	1 397 \$
Matériel roulant	47	75	287	258
Immeubles	19	25	39	45
Informatique	75	72	206	186
Autres	19	27	68	91
Acquisitions d'immobilisations	744 \$	836 \$	1 830 \$	1 977 \$

Programme de dépenses en immobilisations de 2022

En 2022, la Compagnie prévoit toujours investir environ 17 % de ses produits d'exploitation dans son programme de dépenses en immobilisations, qui sera financé à même les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou les flux de trésorerie provenant des activités de financement, au besoin.

Activités de financement

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement ont augmenté de 565 M\$ au troisième trimestre de 2022 et de 1 976 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation des deux périodes est principalement attribuable à une hausse des rachats d'actions ordinaires, facteur neutralisé en partie par une hausse des flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Activités de financement par emprunt

Les activités de financement par emprunt au cours des neuf premiers mois de 2022 comprenaient ce qui suit :

- le 5 août 2022, émission sur les marchés financiers américains de 800 M\$ US (1 028 M\$) de billets à 3,85 % échéant en 2032 et de 700 M\$ US (900 M\$) de billets à 4,40 % échéant en 2052, pour un produit net de 1 901 M\$. En plus de cette émission de titres de créance, le CN a conclu des conventions de blocage de trésorerie dont le montant nominal s'élevait à 675 M\$ US (868 M\$), entraînant une perte cumulative de 2 M\$. Cette perte a été comptabilisée au poste Autre perte globale cumulée et est amortie sur la durée de dette correspondante et reconnue comme un rajustement au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats (voir la Note 14 *Instruments financiers* pour obtenir de plus amples renseignements);
- remboursement net de papier commercial de 1 745 M\$ au troisième trimestre et de 39 M\$ au cours des neuf premiers mois.

Les activités de financement par emprunt au cours des neuf premiers mois de 2021 comprenaient ce qui suit :

- le 15 septembre 2021, remboursement anticipé de 400 M\$ US (506 M\$) de billets à 2,85 % échéant en 2021;
- le 31 mars 2021, émission de 310 M\$ US (389 M\$) en prêts d'équipement en vertu de la facilité de crédit non renouvelable;
- le 18 janvier 2021, remboursement anticipé de 250 M\$ de billets à 2,75 % échéant en 2021; et
- émission nette de papier commercial de 903 M\$ au deuxième trimestre et de 916 M\$ au cours des neuf premiers mois.

Des renseignements supplémentaires sur les titres d'emprunt en circulation de la Compagnie sont donnés à la Note 15, *Dette*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 42,0 millions d'actions ordinaires entre le 1^{er} février 2022 et le 31 janvier 2023. Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait racheté 22,8 millions d'actions ordinaires pour un montant de 3 526 M\$ en vertu de son OPR en cours.

La Compagnie a racheté 11,1 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente en vigueur du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 14,0 millions d'actions ordinaires.

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Nombre d'actions ordinaires rachetées	7,6	0,8	23,6	3,7
Prix moyen pondéré par action ¹⁾	155,29 \$	147,46 \$	154,38 \$	142,79 \$
Montant des rachats ^{1) 2)}	1 178 \$	109 \$	3 644 \$	523 \$

1) Comprend les frais de courtage.

2) Comprend les règlements dans les périodes subséquentes.

Dividendes versés

La Compagnie a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 498 M\$ et à 1 511 M\$ au troisième trimestre et au cours des neuf premiers mois de 2022, respectivement, soit 0,7325 \$ par action, contre 435 M\$ et 1 307 M\$, respectivement, aux périodes correspondantes de 2021, soit 0,6150 \$ par action.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie engage des obligations contractuelles. Le tableau ci-dessous indique les obligations contractuelles de la Compagnie pour les éléments suivants au 30 septembre 2022 :

En millions	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et après
Obligations de dette ¹⁾	15 389 \$	551 \$	243 \$	520 \$	387 \$	729 \$	12 959 \$
Intérêts sur les obligations de dette	11 364	93	625	616	600	579	8 851
Obligations de contrats de location-financement	3	—	—	—	—	3	—
Obligations de contrats de location-exploitation ²⁾	524	36	133	102	84	57	112
Obligations d'acquisition ³⁾	2 266	1 377	601	144	137	1	6
Autres éléments de passif à long terme ⁴⁾	599	29	56	42	39	26	407
Total – Obligations contractuelles	30 145 \$	2 086 \$	1 658 \$	1 424 \$	1 247 \$	1 395 \$	22 335 \$

1) Présentées nettes des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de dette et excluant les obligations de contrats de location-financement.

2) Comprend 70 M\$ liés à des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et des intérêts implicites de 40 M\$.

3) Comprend des engagements fixes et variables pour des wagons, des services informatiques et des licences, des locomotives, des roues, des rails, des services d'ingénierie, des traverses ainsi que d'autres matériel et services. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

4) Comprend les paiements prévus pour l'indemnisation des travailleurs, les avantages complémentaires de retraite autres que les régimes de retraite, les avantages fiscaux non constatés nets, les passifs à l'égard de l'environnement et les obligations découlant des régimes de retraite qui ont été classés à titre d'ententes de règlements contractuels.

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Rapport de gestion

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 septembre 2022 et 2021 et pour les douze mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre</i>	2022	2021
Capitaux empruntés		15 392 \$	13 556 \$
<i>Rajustements :</i>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		484	430
Régimes de retraite en déficit ²⁾		444	545
Capitaux empruntés rajustés		16 320 \$	14 531 \$
Bénéfice net ³⁾		4 899 \$	4 714 \$
Intérêts débiteurs		520	619
Charge d'impôts sur les bénéfices ³⁾		1 557	1 403
Amortissement		1 661	1 617
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾		138	130
Autres éléments du produit net des prestations ³⁾		(486)	(367)
Autres pertes (produits)		4	(22)
<i>Rajustements :</i>			
Programme de compression de l'effectif ⁵⁾		—	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires ⁶⁾		35	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁷⁾		—	(137)
Coûts de transaction ⁸⁾		—	84
Frais de résiliation d'une entente de fusion ⁹⁾		—	(886)
BAIIA rajusté		8 328 \$	7 201 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		1,96	2,02

1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à des prestations de cessation d'emploi et à des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif comptabilisés au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.

6) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Risque divers et autres des États consolidés des résultats.

7) Se rapporte au recouvrement de 137 M\$ sur la perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 486 M\$ au deuxième trimestre de 2020 découlant de l'entente de la Compagnie visant la vente de lignes non essentielles. Voir la Note 6, Actifs détenus en vue de la vente, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

8) Se rapporte aux coûts de transaction engagés de 84 M\$ liés à l'Entente de fusion du CN qui a été résiliée, soit des coûts de transaction de 125 M\$, partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS et de la réception du remboursement connexe de 700 M\$ US. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

9) Se rapporte à des frais de résiliation découlant du fait que le KCS a résilié l'Entente de fusion du CN et a conclu un accord de fusion avec le CP. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Tous les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente section comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur des hypothèses relatives à des événements et à des développements qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, en totalité ou en partie, par d'autres événements et développements. Consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

Dispositions hors bilan

Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire. Au 30 septembre 2022, la Compagnie n'a inscrit aucun passif afférent aux garanties et indemnisations. Des renseignements supplémentaires sur les garanties et indemnisations sont donnés à la *Note 13, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Données relatives aux actions en circulation

Au 25 octobre 2022, la Compagnie avait 676,0 millions d'actions ordinaires ainsi que 3,6 millions d'options d'achat d'actions en circulation.

Instruments financiers

Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et des risques de marché, qui comprennent le risque de change étranger, le risque de taux d'intérêt et le risque sur prix de marchandises. La section intitulée *Instruments financiers* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie décrit ces risques et la manière dont la Compagnie les gère.

Instruments financiers dérivés

Risque de change étranger

Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 1 135 M\$ US (910 M\$ US au 31 décembre 2021) au taux de change moyen pondéré de 1,29 \$ par 1,00 \$ US (1,27 \$ par 1,00 \$ US au 31 décembre 2021) d'une durée moyenne pondérée de 159 jours (251 jours au 31 décembre 2021). Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, la Compagnie a comptabilisé des gains de 137 M\$ et de 173 M\$, respectivement, contre des gains de 28 M\$ et de 2 M\$ respectivement, relativement aux contrats de change à terme pour les mêmes périodes en 2021. Ces gains ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 septembre 2022, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Créiteurs et autres était de 103 M\$ et de néant \$, respectivement (néant \$ et 2 M\$, respectivement, au 31 décembre 2021).

Risque de taux d'intérêt

Au cours de l'exercice, le CN a conclu des conventions de blocage de trésorerie afin de couvrir les taux de référence du Trésor américain liés à une émission de titres de créance prévue en 2022. Les blocages de trésorerie ont été désignés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, avec les gains ou pertes cumulatifs étant inscrits au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés. Le 5 août 2022, le CN a réglé les blocages de trésorerie d'un montant nominal de 675 M\$ US (868 M\$), parallèlement à l'émission de 800 M\$ US (1 028 M\$) de billets échéant en 2032 et de 700 M\$ US (900 M\$) de billets échéant en 2052, entraînant une perte cumulative de 2 M\$. Cette perte a été comptabilisée au poste Autre perte globale cumulée et est amortie sur la durée de la dette correspondante et comptabilisée à titre de rajustement au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats.

Au 30 septembre 2022, il n'y avait aucun blocage de trésorerie en cours.

Juste valeur des instruments financiers

Au 30 septembre 2022, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 15 389 M\$ (12 475 M\$ au 31 décembre 2021) et une juste valeur de 13 813 M\$ (14 424 M\$ au 31 décembre 2021).

Des renseignements supplémentaires sur les instruments financiers sont donnés à la *Note 14, Instruments financiers*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Recommandations comptables récentes

La récente mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), est entrée en vigueur après le 30 septembre 2022 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2021-10 *Disclosures by business entities about government assistance* (Topic 832)

L'ASU augmentera la transparence de l'aide gouvernementale, notamment pour l'information à fournir concernant le type d'aide, la comptabilisation de l'aide par l'entité et l'incidence de l'aide sur les états financiers de l'entité.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2021. L'adoption anticipée est permise.

L'adoption de la norme ASU ne devrait pas avoir une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie autre que les nouvelles obligations en matière d'informations à fournir. La Compagnie inclura l'information à fournir pertinente dans ses États financiers consolidés annuels de 2022.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, est entrée en vigueur au cours de 2020, a été modifiée en 2021 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2020-04 *Reference rate reform* (Topic 848): *Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting and related amendments*

Le *London Interbank Offered Rate* en dollars américains (LIBOR) et le *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR) sont des taux d'intérêt de référence utilisés dans diverses ententes. Les administrateurs du LIBOR et du CDOR ont cessé la publication de certains taux LIBOR et CDOR en janvier 2022 et en mai 2021, respectivement, et ont l'intention d'abandonner les taux LIBOR et CDOR restants le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024, respectivement. Les taux de référence alternatifs recommandés sont le *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) et le taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), respectivement.

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

Cette norme ASU est entrée en vigueur le 12 mars 2020 et peut être adoptée de façon prospective au plus tard le 31 décembre 2022. La Compagnie a une facilité de crédit non renouvelable qui fait référence au LIBOR et au CDOR. Au 30 septembre 2022, la Compagnie avait des prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable faisant référence au LIBOR, dont les emprunts en cours s'élevaient à 549 M\$ US. Ces prêts d'équipement n'étaient pas touchés par la cessation de la publication de certains taux LIBOR par l'administrateur du LIBOR, mais seraient touchés par les dispositions de cette norme. La Compagnie a également des facilités de crédit renouvelable qui font référence au CDOR ainsi qu'un programme de titrisation des débiteurs qui fait référence au LIBOR et au CDOR (voir la *Note 9, Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie). La Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit ou du programme de titrisation des débiteurs au 30 septembre 2022. Dans le cadre de toutes ces ententes, la Compagnie s'est dotée de libellés de remplacement pour assurer la transition vers un autre taux de référence. La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et les informations connexes à fournir, en plus de déterminer si elle choisira d'appliquer certaines des mesures de simplification ou des exceptions facultatives permises par cette norme ASU.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 septembre 2022 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction des estimations, jugements et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations de façon continue en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les politiques de la Compagnie relatives aux impôts sur les bénéfices, aux dépenses en immobilisations, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations et aux questions environnementales sont celles qui nécessitent des jugements et des estimations plus importants de la part de la direction dans l'établissement des états financiers consolidés de la Compagnie et, par conséquent, sont considérées comme critiques. Il y a lieu de se reporter

Rapport de gestion

à la section intitulée *Estimations comptables critiques* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie pour obtenir une description détaillée des estimations comptables critiques de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements importants dans ces estimations au cours des neuf premiers mois de 2022, outre le changement de convention comptable servant à déterminer le coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées dont il est question ci-après.

La direction discute de l'élaboration et de la sélection des conventions comptables critiques de la Compagnie, y compris les estimations et les hypothèses sous-jacentes, avec le Comité d'audit, des finances et du risque du Conseil d'administration de la Compagnie. Le Comité d'audit, des finances et du risque a examiné les informations fournies dans ce document.

Régimes de retraite

À partir du 1^{er} janvier 2022, le CN a choisi de modifier sa méthode comptable visant à déterminer la valeur marchande de l'actif de ses régimes de retraite à prestations déterminées. La nouvelle méthode comptable modifie le calcul de la valeur marchande de l'actif relatif aux régimes de retraite, qui est utilisé pour déterminer le coût net des prestations, mais n'a aucune incidence sur la capitalisation annuelle des régimes. Auparavant, la Compagnie utilisait une méthode de calcul de la valeur marchande des régimes de retraite selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements étaient comptabilisés sur une période de cinq ans. La nouvelle méthode de calcul permettra à la Compagnie d'appliquer une méthode du corridor de sorte que la valeur marchande ne s'écarte pas excessivement de sa juste valeur. Plus précisément, la valeur marchande ne dépassera pas 110 % ou ne sera pas inférieure à 90 % de la juste valeur. Ce changement établit une méthode du corridor selon laquelle le montant faisant que la valeur marchande se trouve à l'extérieur du corridor de 10 % sera comptabilisé immédiatement dans la valeur marchande de l'actif et ne sera pas assujéti à la période de constatation de cinq ans. Il n'y a aucun changement dans la méthode de constatation du produit des investissements.

Le CN considère que l'utilisation d'une valeur calculée selon une méthode de corridor est préférable à la méthode de calcul antérieure, car elle reflète plus exactement l'incidence de la variation de la valeur de l'actif des régimes dans la détermination du coût net des prestations. En outre, la nouvelle méthode comptable s'aligne sur les lignes directrices en vigueur émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour la préparation des évaluations actuarielles à des fins de capitalisation pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens. Par conséquent, la Compagnie a adopté et appliqué les dernières lignes directrices du BSIF en commençant par les évaluations actuarielles du 31 décembre 2021 qui ont été déposées au cours du deuxième trimestre de 2022.

Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective à toutes les périodes présentées dans les états financiers du CN. Le changement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ou les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, mais il a eu une incidence sur les autres composantes du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que sur des éléments connexes des bénéfices consolidés comme le bénéfice net et le bénéfice par action, qui ont été présentés antérieurement. D'autres incidences comprenaient des changements connexes à d'autres postes des états des résultats consolidés présentés antérieurement, notamment Autre bénéfice (perte) global(e), Bénéfices non répartis, Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) et d'autres postes connexes dans la détermination des flux de trésorerie nets provenant (utilisés) des activités d'exploitation.

Risques commerciaux

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à des risques commerciaux et à des incertitudes qui peuvent avoir un effet sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses liquidités. Si certaines expositions peuvent être réduites grâce aux stratégies de gestion des risques de la Compagnie, de nombreux risques relèvent de facteurs externes indépendants de la volonté de la Compagnie ou sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent pas être éliminés.

Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi, pour obtenir une description détaillée des principales sources de risques commerciaux et d'incertitudes en ce qui concerne : le risque lié à la pandémie et au ralentissement économique, la concurrence, les questions environnementales, les blessures corporelles et autres réclamations en justice, les négociations syndicales, la réglementation, la conjoncture économique, la volatilité de la capitalisation des régimes de retraite, la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes, les restrictions au commerce, le terrorisme et les conflits internationaux, le risque de crédit des clients, les liquidités, la concentration des fournisseurs, la disponibilité de personnel qualifié, le coût du carburant, le change étranger, les taux d'intérêt, les perturbations du réseau de transport, les intempéries ainsi que les changements climatiques. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a actuellement pas connaissance, ou qu'elle considère comme négligeables pour l'instant, pourraient malgré tout aussi avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Compagnie.

Les paragraphes qui suivent présentent certains des changements aux risques décrits dans le Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie et font le point sur les questions liées à la concurrence, à la main-d'œuvre et aux négociations, à la réglementation, à la dépendance à l'égard de la technologie et le risque de cybersécurité qui y est associé et au coût du carburant.

Concurrence

Accord de fusion CP-KCS

Le 28 février 2022, le CN a déposé une demande de modification au Surface Transportation Board (STB) afin de rendre toute approbation d'une fusion CP-KCS conditionnelle à la cession au CN de la ligne du KCS qui relie Kansas City, au Missouri, à Springfield et à East St. Louis, en Illinois, (le « Kansas City Speedway »), en vertu du pouvoir légal dont dispose le STB pour ordonner « la cession de voies parallèles » comme condition à une fusion. Le fait d'accorder le contrôle de la ligne au CN procurera aux clients une nouvelle option concurrentielle de transport des marchandises dans un corridor économique clé de l'Amérique du Nord. Le 16 mars 2022, le STB a suspendu le calendrier de procédure jusqu'à nouvel ordre afin que les demandeurs puissent expliquer une incohérence apparente dans les données de référence de 2019 qu'ils ont présentées sur le tonnage. Le 27 avril 2022, le STB a exigé que les demandeurs modifient leur plan d'exploitation et que les parties soumettent des commentaires modifiés et des applications réceptives. Le 27 mai 2022, le STB a publié un calendrier de procédure révisé. Le 9 juin 2022, la Compagnie a soumis des commentaires concernant le plan d'exploitation modifié des demandeurs, et elle a soumis un plan d'exploitation modifié à l'appui de la cession du Kansas City Speedway. Le 1^{er} juillet 2022, le STB a accepté d'examiner la demande de modification de la Compagnie et a regroupé la demande de cession de la Compagnie avec la demande principale. Le 12 juillet 2022, la Compagnie a présenté ses commentaires en réponse, et les parties au dossier ont présenté leurs commentaires en réponse à la proposition de cession du Kansas City Speedway par la Compagnie. Le 22 juillet 2022, le STB a prévu une audience de 3 jours du 28 au 30 septembre 2022. Le 11 août 2022, la Compagnie a déposé sa réfutation à l'appui de sa demande de modification. Le STB a tenu une audience de sept jours du 28 septembre au 7 octobre 2022. La Compagnie a déposé ses commentaires sur l'ébauche de l'étude d'impact environnemental pour la fusion CP-KCS le 14 octobre 2022. La Compagnie a déposé son projet définitif le 21 octobre 2022.

On ne peut affirmer avec certitude que la Compagnie sera en mesure d'exercer une concurrence efficace contre les concurrents actuels et futurs dans le secteur du transport, ou que d'autres regroupements dans le secteur du transport – notamment le regroupement découlant de la fusion CP-KCS, si celle-ci est approuvée – et l'adoption de normes moins sévères en matière de poids et de dimensions des camions n'auront pas d'incidence défavorable sur la position concurrentielle de la Compagnie. On ne peut garantir que les pressions concurrentielles n'entraîneront pas une baisse des produits d'exploitation, des marges bénéficiaires, ou des deux.

Main-d'œuvre et négociations

Au 30 septembre 2022, l'effectif total du CN était de 17 239 employés au Canada, dont 12 726, ou 74 %, étaient syndiqués, et de 6 589 employés aux États-Unis, dont 5 582, ou 85 %, étaient syndiqués. Les relations de la Compagnie avec son personnel syndiqué sont régies, entre autres, par des conventions collectives qui sont négociées périodiquement. Des litiges au sujet du renouvellement des conventions collectives pourraient donner lieu à des grèves, à des ralentissements de la production et à des pertes d'exploitation. Les conventions collectives futures ou la renégociation de conventions existantes pourraient faire monter les coûts de la main-d'œuvre et des avantages sociaux et les dépenses connexes. Rien ne permet d'assurer que les conventions collectives de la Compagnie pourront être renouvelées et ratifiées sans grève ni lock-out, ou que la résolution de ces négociations de conventions collectives n'aura pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Compagnie.

Effectif au Canada

Le 13 septembre 2021, la Compagnie a donné l'avis de négociation en vue du renouvellement de la convention collective avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) régissant environ 700 membres du personnel du service Signalisation et communications, qui a expiré le 31 décembre 2021. Après six mois de négociations, la FIOE a déposé un avis de différend auprès du ministre du Travail, ce qui marque le début du processus de conciliation et de médiation prévu en vertu du Code canadien du travail. Le 15 juin 2022, la FIOE a remis un préavis de 72 heures signifiant son intention de déclencher une grève, et, le 18 juin 2022, la FIOE a entamé une grève. Le 4 juillet 2022, la FIOE a accepté d'aller en arbitrage exécutoire, ce qui a mis fin à la grève. Le 7 octobre 2022, l'arbitre a rendu une décision datée du 12 octobre 2022, octroyant une augmentation salariale annuelle de 3 % de 2022 à 2024. Cette décision finalise la convention collective entre le CN et la FIOE, convention qui expire le 31 décembre 2024.

Le 1^{er} décembre 2021, le CN a déposé une demande auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) en vertu du paragraphe 18.1 du Code canadien du travail visant l'examen de l'actuelle structure des unités de négociation applicable au personnel itinérant de son chemin de fer canadien. À l'heure actuelle, les mécaniciens de locomotive et les chefs de train sont répartis dans 12 unités de négociation et sont régis par 16 conventions collectives distinctes. Le CN est d'avis que cette structure ne convient plus aux relations de travail. Une unité de négociation consolidée regroupant les mécaniciens de locomotive et les chefs de train sous une même convention collective réglerait ces problèmes et constituerait une structure d'unité de négociation plus appropriée. Le 23 mars 2022, la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada (CFTC) a donné l'avis de négociation en vue du renouvellement de la convention collective des chefs de train et des coordonnateurs de formation des trains régissant environ 3 000 membres du personnel qui a expiré le 22 juillet 2022. En avril 2022, le CN a déposé une demande

officielle auprès du CCRI pour que la date d'expiration de la convention collective soit prolongée jusqu'à ce que le CCRI ait rendu sa décision sur la demande d'examen des unités de négociation. Le 8 septembre 2022, avec l'aide du CCRI comme arbitre, le CN et la CFTC ont conclu une entente visant à consolider 15 des 16 conventions collectives en une seule convention. Le 29 septembre 2022, le CCRI a statué que la seizième convention, conclue avec Unifor, serait consolidée avec les autres conventions du secteur du transport en une seule convention, pour parvenir à une seule unité de négociation. À la suite de cette entente conclue par voie de médiation entre le CN et la CFTC, les parties négocieront une seule convention collective pour les mécaniciens de locomotive et les chefs de train. Le CN et la CFTC disposeront de jusqu'à 45 jours pour déterminer le processus de consolidation à compter de la date à laquelle le CCRI délivrera le nouveau certificat d'accréditation. La date la plus hâtive du début des négociations entre le CN et la CFTC est le 27 octobre 2022.

Effectif aux États-Unis

Les conventions collectives régissant les employés de métier non itinérants et itinérants de la Grand Trunk Western Railroad Company (GTW), des sociétés de l'Illinois Central Corporation (ICC), des sociétés de la Wisconsin Central Ltd. (WC) et de la Bessemer & Lake Erie Railroad Company (BLE) ainsi que les conventions collectives régissant tous les employés de la Pittsburgh and Conneaut Dock Company (PCD) sont en vigueur. Les ententes établies contiennent diverses dispositions de moratoires, qui maintiennent le statu quo en ce qui concerne chaque convention collective pendant la durée de ces moratoires. Quand des négociations sont en cours, les modalités des conventions existantes continuent généralement de s'appliquer jusqu'à la conclusion de nouvelles ententes ou jusqu'à l'achèvement des processus prévus en vertu de la *Railway Labor Act*.

Les négociations syndicales relatives aux conventions collectives régissant tous les employés syndiqués des chemins de fer de classe I aux États-Unis sont généralement effectuées à l'échelle collective nationale avec le secteur, et la GTW, l'ICC, la WC et la BLE y participent actuellement, à l'exception de deux groupes d'employés de la PCD comptant au total moins de 35 employés. La ronde de négociations nationales a atteint la dernière étape du processus de règlement des différends, tel qu'il est exigé en vertu du droit du travail américain (*Railway Labor Act* - « RLA »). Le 15 juillet 2022, le président a créé un conseil présidentiel d'urgence (PEB), qui est entré en vigueur le 18 juillet 2022. Le PEB disposait de 30 jours après la date d'entrée en vigueur pour publier un rapport contenant ses recommandations sur les dispositions d'un règlement. Le 17 août 2022, le PEB a publié son rapport et la deuxième période de réflexion de 30 jours a commencé. Les chemins de fer de classe I ont négocié des accords de principe avec 12 syndicats avant l'expiration de la période de réflexion, le 16 septembre 2022. Les accords de principe mettent en œuvre les recommandations du PEB. Selon tous les nouveaux accords, le taux composé d'augmentation salariale s'élève à 24 % sur la durée de cinq ans de l'entente, soit de 2020 à 2024, avec une augmentation salariale de 14,1 % entrant immédiatement en vigueur. Les accords prévoient également cinq paiements forfaitaires annuels de 1 000 \$ US, des ajustements aux cotisations du régime d'assurance-maladie, des améliorations aux avantages sociaux et un jour de congé pour motifs personnels supplémentaire pour tous les employés. Une partie des augmentations salariales et des paiements forfaitaires est rétroactive et sera versée rapidement, peu après la ratification des accords par les membres des syndicats. Les six syndicats suivants ont ratifié les accords : le Syndicat international des transports-communications et l'Association internationale des machinistes (STC/AIM), la Fraternité des wagonniers de chemin de fer (FWCH), la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), l'American Train Dispatchers Association (ATDA), le SMART Railroad, Mechanical and Engineering Department (SMART MD) et la National Conference of Firemen & Oilers (NCFO). Le processus de ratification a échoué pour l'accord de principe avec la Fraternité des préposés à l'entretien des voies de la Fraternité internationale des Teamsters. Dans le cas d'une entente n'ayant pas abouti à la ratification, les dispositions relatives au statu quo demeurent en vigueur pendant une certaine période après l'annonce du résultat du vote. Dans le cas des accords restants, le vote de ratification par les membres devrait se terminer d'ici la mi-novembre 2022, et les dates du statu quo peuvent aller jusqu'à la mi-novembre ou la mi-décembre 2022.

Réglementation

Réglementation économique – États-Unis

Le STB a sollicité des commentaires sur un projet de réglementation complémentaire visant à établir une nouvelle méthode de calcul des tarifs pour les cas de moindre envergure, connue sous le nom de *Final Offer Rate Review*, projet qui avait été initialement proposé en 2019. Le STB a également sollicité des commentaires sur un projet de réglementation concernant un nouveau programme volontaire de résolution de différends. Dans les deux cas, les commentaires ont été soumis au premier trimestre de 2022.

Les 15 et 16 mars 2022, le STB a tenu une audience publique au sujet d'une proposition faite par le STB en 2016 visant à modifier son règlement relatif aux manœuvres pour le compte d'un concurrent. Les témoignages écrits et les commentaires consécutifs à l'audience ont été soumis en février et en avril 2022. Les membres du STB ont tenu d'autres rencontres avec les intervenants.

Le 8 août 2019, le STB a publié des constatations et des recommandations provisoires à l'intention de la National Railroad Passenger Corporation (Amtrak) et de la Compagnie au sujet des modalités entourant l'utilisation des lignes de la Compagnie par Amtrak. Le 3 mars 2022, le STB a publié un calendrier destiné à Amtrak et à la Compagnie pour la soumission d'observations préliminaires, de réponses et de réfutations sur les questions en suspens à cet égard. Les observations préliminaires et les réponses ont été soumises en mai et juillet 2022, et les réfutations doivent être soumises en août 2022.

Les 26 et 27 avril 2022, le STB a tenu une audience sur les questions urgentes relatives au service de transport ferroviaire des marchandises. Le STB a exigé la présence de quatre chemins de fer de classe I et a invité trois autres chemins de fer de classe I à y prendre part, notamment la Compagnie. Le 6 mai 2022, le STB a exigé que tous les chemins de fer de classe I soumettent des données hebdomadaires supplémentaires sur le service et des données mensuelles supplémentaires sur l'emploi pour une période de six mois. Le STB a également exigé que certains chemins de fer de classe I soumettent des plans de reprise du service, mais la Compagnie n'y est pas tenue.

Le 22 avril 2022, le STB a proposé de réviser ses règles existantes en matière de service ferroviaire d'urgence pour les expéditeurs ferroviaires cherchant à obtenir un ordre de service lors d'une urgence en matière de service et a suggéré un processus accéléré pour les urgences graves en matière de service. Des commentaires ont été soumis en mai et juin 2022.

Le 16 août 2022, le gouvernement des États-Unis a adopté l'*Inflation Reduction Act* (IRA), c'est-à-dire la loi sur la réduction de l'inflation. L'IRA impose une taxe d'accise de 1 % sur des rachats d'actions précis par certaines sociétés cotées en bourse, à compter du 31 décembre 2022. Le montant sur lequel la taxe est imposée est réduit de la valeur de toute action émise par cette société au cours de l'année fiscale. À l'heure actuelle, cette disposition n'a aucune incidence sur le CN. De futurs règlements et interprétations devraient être publiés afin de clarifier l'application de la taxe d'accise dans la pratique, ce qui pourrait modifier l'évaluation initiale de la Compagnie. Même si le paiement de cette taxe d'accise haussait le coût des rachats, elle n'aurait toutefois aucune incidence sur les résultats d'exploitation de la Compagnie, puisque ce coût serait comptabilisé à titre de coûts directs des rachats d'actions ordinaires et inscrit dans le total de l'avoir des actionnaires.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux aux États-Unis n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

Réglementation sur la sécurité – Canada

Le 10 mars 2021, le ministre a émis deux arrêtés concernant les mouvements ferroviaires non contrôlés. Le premier arrêté impose des procédures provisoires spéciales visant à réduire les risques de mouvements non contrôlés. Le deuxième arrêté exige que l'industrie ferroviaire canadienne réviser les règlements existants afin d'y intégrer des paramètres de conception et de performance pour les locomotives équipées d'une protection contre les dérives, de définir clairement la définition du matériel roulant surveillé par opposition au matériel roulant laissé sans surveillance et d'inclure des exigences relatives à l'utilisation de la protection contre les dérives pour réduire les risques qu'un mouvement incontrôlé se produise. Conformément au deuxième arrêté, l'Association des chemins de fer du Canada a soumis les modifications exigées le 10 mars 2022. Le 9 mai 2022, le ministre a approuvé les règlements révisés, lesquels sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Le 25 novembre 2020, le ministre a approuvé les nouvelles *Règles relatives aux périodes de service et de repos du personnel d'exploitation ferroviaire*, sous réserve de conditions qui précisaient certains aspects de celles-ci. En vertu des nouvelles règles, le 25 novembre 2021, le CN a déposé auprès de Transports Canada son Programme de gestion de la fatigue proposant un ensemble exhaustif d'exigences normatives relatives aux processus d'établissement des horaires, d'aptitude au travail, de déplacements haut le pied et autres. Le 11 mars 2022, Transports Canada a lancé des consultations préalables sur le *Règlement sur le système de gestion de la fatigue* proposé. Le 25 novembre 2022, les dispositions des règles interdisant à un employé d'entamer une période de service ou d'exploiter du matériel ferroviaire s'il n'est pas apte au travail entreront en vigueur. Les autres dispositions des règles applicables au CN entreront en vigueur le 25 mai 2023.

Les 9 et 11 juillet 2021, Transports Canada a émis des arrêtés en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le contexte des feux de forêt faisant rage en Colombie-Britannique. En plus d'exiger la mise en œuvre de mesures précises afin de réduire les risques d'incendie et d'améliorer leur détection, les arrêtés demandaient aux compagnies de chemin de fer d'élaborer et de mettre en œuvre un plan définitif d'atténuation des risques d'incendie en cas de températures extrêmes (« plan définitif ») dans les 60 jours suivant la publication des arrêtés. Conformément à cette exigence, le CN a déposé son plan définitif le 9 septembre 2021. Le 14 octobre 2021, le Bureau de la sécurité des transports du Canada a confirmé que l'enquête sur l'incendie de Lytton n'avait révélé aucun lien avec des activités ferroviaires. Le 15 juin 2022, le ministre a approuvé les *Règles concernant les périodes de chaleur extrême et l'atténuation des risques d'incendie dans le réseau ferroviaire*, qui exigent que les compagnies de chemin de fer réduisent leur vitesse et effectuent des inspections supplémentaires de la voie lorsque les températures sont élevées, qu'elles inspectent plus fréquemment les systèmes d'échappement des locomotives et qu'elles mettent en œuvre un plan d'atténuation des risques d'incendie.

Transports Canada a émis un arrêté, qui est entré en vigueur le 30 octobre 2021, obligeant les employeurs des entreprises ferroviaires sous réglementation fédérale à établir des politiques de vaccination obligatoire pour tout le personnel de leurs organisations ou à exiger des équipes de train et du personnel de la voie qu'ils se soumettent à des protocoles de test rigoureux. Chaque chemin de fer qui met en œuvre une politique de vaccination obligatoire doit inclure une disposition selon laquelle les membres du personnel doivent fournir une attestation ou une déclaration de leur état vaccinal; doit inclure une description des conséquences que subiront les membres du personnel s'ils ne se conforment pas à la politique ou s'ils falsifient l'information demandée; et doit se conformer à des normes cohérentes avec l'approche adoptée par le gouvernement du Canada pour l'administration publique centrale. Après le 15 novembre 2021, chaque chemin de fer doit être en mesure de garantir que les employés ont reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19, à défaut de ce faire, ils ne pourront pas travailler. Tous les

membres du personnel doivent être entièrement vaccinés au plus tard le 24 janvier 2022. Le 17 juin 2022, Transports Canada a émis un arrêté mettant fin à l'obligation de vaccination pour les passagers et les employés des chemins de fer. Au 1^{er} octobre 2022, une preuve de vaccination, les tests de dépistage préalables à l'entrée et à l'arrivée ainsi que la quarantaine ne sont plus des mesures requises pour les voyageurs, y compris les équipes de train, entrant au Canada.

Le 31 mai 2022, le ministre a approuvé les révisions au *Règlement sur la sécurité de la voie* qui entreront en vigueur le 31 mai 2023. Les révisions comprennent des exigences visant à mettre les normes sur les voies ferrées à la disposition de Transports Canada et à traiter confidentiellement les informations techniques sensibles fournies par les compagnies ferroviaires. Les révisions prévoient également l'élaboration d'un plan de sélection, de définition et d'analyse des indicateurs de performance clés, de nouvelles exigences liées aux traverses et de nouvelles exigences d'inspection pour les voies de catégorie 1 où circulent des trains transportant des voyageurs.

Le 25 juillet 2022, le ministre a émis un arrêté exigeant que les compagnies de chemin de fer révisent le *Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des freins sur les trains de marchandises et de voyageurs* afin d'y intégrer des exigences rehaussées en matière d'inspection de la performance des freins à air, notamment par temps froid. Les modifications proposées concernant les essais de frein à air de train doivent être soumises d'ici le 30 novembre 2022, et celles concernant les normes d'essai, d'ici le 31 mai 2023.

Le 2 septembre 2022, le *Règlement sur les enregistreurs audio et vidéo de locomotive* (« Règlement sur les EAVL ») de Transports Canada est entré en vigueur. Ce règlement interdit à une compagnie de chemin de fer d'exploiter du matériel ferroviaire, sauf si ce matériel est muni des appareils d'enregistrement réglementaires et que les renseignements réglementaires sont enregistrés, recueillis et conservés. La technologie d'EAVL favorisera la prévention des accidents et facilitera le déroulement des enquêtes afin de mieux comprendre les circonstances entourant les accidents. Des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ont nui à la capacité du secteur de respecter rigoureusement les délais de mise en œuvre. Transports Canada est conscient de ces difficultés et encourage le secteur à faire preuve de diligence pour munir son matériel ferroviaire des appareils.

Le 6 octobre 2022, un groupe de travail nommé par le ministre le 31 janvier 2022 a présenté des recommandations sur les mesures qui pourraient être envisagées à court et à long terme pour atténuer la congestion de la chaîne d'approvisionnement. Aucune mesure officielle n'a été annoncée par le ministre sur la base de ce rapport.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux au Canada n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

Réglementation sur la sécurité – États-Unis

Le 18 février 2020, la *Federal Railroad Administration* (FRA) a publié un règlement définitif imposant à tous les chemins de fer de classe I et à certains chemins de fer d'intérêt local d'élaborer dans un plan écrit un programme de réduction des risques (PRR) ferroviaires qui sera révisé et approuvé par la FRA et qui fera l'objet d'un audit. Le CN a soumis son plan le 16 août 2021. Les syndicats du secteur ferroviaire ont précédemment contesté des aspects du règlement de la FRA auprès de la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du District de Columbia, y compris la protection contre la divulgation d'informations compilées par les chemins de fer aux fins de mise en œuvre du règlement. Le 20 août 2021, la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du District de Columbia a rejeté la requête déposée par les syndicats du secteur ferroviaire contestant le règlement définitif de la FRA concernant le programme de réduction des risques. En novembre 2021, la FRA a rejeté les plans relatifs au programme de réduction des risques des chemins de fer de classe I avec commentaires. Le CN a soumis son plan révisé le 7 février 2022 et a effectué d'autres révisions en réponse aux commentaires de la FRA le 25 mars 2022. Le 7 juillet 2022, la FRA a approuvé le plan relatif au PRR de la Compagnie. Le 8 septembre 2022, la FRA a publié un avis de projet de réglementation concernant le PRR, à savoir si la FRA devrait conserver ou supprimer une disposition dans le règlement définitif précisant que les entrepreneurs qui réalisent une partie importante des activités d'un chemin de fer sont considérés comme des membres du personnel directement touchés par le règlement du PRR. La FRA sollicite des commentaires en réponse à une requête de réexamen du règlement définitif déposée par l'Association of American Railroads (AAR). Les commentaires sont attendus pour le 7 novembre 2022.

Le 1^{er} mars 2021, la FRA a émis une ordonnance d'urgence régissant le port du masque lors d'activités ferroviaires. Le 19 avril 2022, la FRA a annoncé qu'elle n'appliquerait pas son ordonnance d'urgence relative au port du masque pour le moment, en raison de la décision du tribunal concernant l'ordonnance relative au port du masque dans les transports publics des *Centers for Disease Control and Prevention* (CDC).

Le gouvernement des États-Unis a précédemment annoncé qu'il avait l'intention d'imposer une obligation de vaccination 1) aux entrepreneurs fournissant des services au gouvernement et 2) à tous les employeurs du secteur privé comptant 100 employés ou plus. En ce qui concerne les entrepreneurs fournissant des services au gouvernement, l'administration Biden a émis l'ordonnance exécutive n° 14042 intitulée *Ensuring Adequate COVID-19 Safety Protocols for Federal Contractors*. Cette ordonnance exige que les entrepreneurs du gouvernement fédéral et les autres entreprises faisant affaire avec des entrepreneurs fédéraux imposent la vaccination à leurs employés. L'obligation pour les entrepreneurs devait initialement entrer en vigueur le 10 janvier 2022. Cependant, une cour fédérale a interdit cette obligation à l'échelle nationale. Les requêtes visant à suspendre l'injonction en attendant l'appel ont été rejetées. La Cour d'appel des États-Unis pour le onzième

Rapport de gestion

circuit a entendu des plaidoiries sur la validité de l'obligation pour les entrepreneurs le 8 avril 2022. Le 26 août 2022, la Cour d'appel pour le onzième circuit a jugé que l'administration Biden n'avait pas le pouvoir d'imposer la vaccination aux entrepreneurs fédéraux, mais la cour a conclu que la portée nationale de l'injonction était trop large et a maintenu l'injonction pour les sept États concernés par le litige. L'administration Biden a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'appliquer le mandat avec l'injonction préliminaire en place. En ce qui concerne les employeurs du secteur privé, l'*Occupational Safety and Health Administration* (OSHA) a émis une norme d'urgence temporaire selon laquelle tous les employeurs comptant 100 employés ou plus doivent imposer la vaccination. L'OSHA a retiré sa norme d'urgence temporaire après que la Cour suprême des États-Unis a rendu une décision.

Le 13 juin 2022, la FRA a publié un règlement définitif imposant à tous les chemins de fer de classe I et à d'autres chemins de fer de lui soumettre, d'ici le 13 juillet 2023, un plan relatif au programme de gestion des risques liés à la fatigue à des fins d'approbation. Après avoir reçu l'approbation de la FRA, les chemins de fer disposent de 36 mois pour mettre en œuvre leur plan.

Le 28 juillet 2022, la FRA a proposé un règlement exigeant des équipes de deux personnes, sauf dans certaines circonstances. Les commentaires sont attendus pour le 2 décembre 2022. La FRA a annoncé qu'elle tiendra une audience publique sur la règle proposée.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux aux États-Unis n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

Dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes

De nouvelles obligations réglementaires liées à la cybersécurité et au risque technologique peuvent occasionner des coûts et des obligations additionnels à la Compagnie et peuvent conduire à des enquêtes gouvernementales ou à des demandes d'information. À titre d'exemple, la *Transportation Security Administration* (TSA) du *Department of Homeland Security* (DHS) des États-Unis a émis une directive de sécurité en décembre 2021 exigeant que les exploitants de chemins de fer prennent plusieurs mesures en 2022 pour rehausser la cybersécurité ferroviaire.

Le 18 octobre 2022, la TSA a émis une deuxième directive de sécurité intitulée *Rail Cybersecurity Mitigation Actions* qui s'applique aux chemins de fer de classe 1 à compter du 24 octobre 2022. Cette directive de sécurité vise les cybersystèmes essentiels, qui peuvent entraîner des perturbations opérationnelles s'ils sont compromis, et exige des chemins de fer qu'ils présentent un plan de mise en œuvre en matière de cybersécurité d'ici le 21 février 2023 à la TSA pour approbation et qu'ils élaborent un programme d'évaluation de la cybersécurité, qui devra être mis à jour annuellement.

Coût du carburant et perturbation de l'offre

La Compagnie est vulnérable à la volatilité des prix du carburant causée par des changements économiques ou par la perturbation de l'offre. Des hausses rapides des prix du carburant, comme celles survenues en 2022, ou les perturbations à l'approvisionnement en carburant peuvent résulter d'interruptions de service des raffineries, du contingentement de la production, du climat ainsi que de l'instabilité de la main-d'œuvre et du contexte politique, comme le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine. L'augmentation des prix du carburant ou des perturbations des sources d'approvisionnement pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

Contrôles et procédures

La présidente-directrice générale et le chef de la direction financière de la Compagnie, après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la *Exchange Act*) au 30 septembre 2022, ont conclu que les contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière étaient efficaces.

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2022, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la *Exchange Act*) ayant touché de façon importante, ou risquant raisonnablement de toucher de façon importante, le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.